

129-11



Chambre des communes
Canada

**RAPPORT DU
COMITÉ SPÉCIAL POUR EXAMINER
LE PROJET DE RÉOLUTION
D'ACCOMPAGNEMENT À
L'ACCORD DU LAC MEECH**

Mai 1990

**L'honorable Jean Charest, député
Président**

CHAMBRE DES COMMUNES

Session n° 21

Le mardi 3 mai 1990

Le mercredi 7 mai 1990

Le jeudi 10 mai 1990

Le vendredi 11 mai 1990

Le samedi 12 mai 1990

Le lundi 14 mai 1990

Le mardi 15 mai 1990

Président: L'hon. Jean Charest

HOUSE OF COMMONS

Session No. 21

Tuesday, May 2, 1990

Wednesday, May 3, 1990

Thursday, May 10, 1990

Friday, May 11, 1990

Saturday, May 12, 1990

Monday, May 14, 1990

Tuesday, May 15, 1990

Chairman: Hon. Jean Charest

RAPPORT DU
COMITÉ SPÉCIAL POUR EXAMINER
LE PROJET DE RÉSOLUTION
D'ACCOMPAGNEMENT À
L'ACCORD DU LAC MEECH

CONCERNANT

L'Ordre de travail de 20 mars 1990, relativement à l'étude de projet de résolution d'accompagnement à l'Accord du lac Meech

Y COMPRIS

Rapport à la Chambre des communes

RESPECTING

Order of Business of March 20, 1990, relating to the study of the Proposed Companion Resolution to the Meech Lake Accord

INCLUDING

Report to the House of Commons

Mai 1990

L'honorable Jean Charest, député
Président

RAPPORT DU
COMITE SPECIAL POUR EXAMINER
LE PROJET DE RESOLUTION
D'ACCOMPAGNEMENT A
L'ACCORD DU FAC MECH

Mai 1990

L'honorable Jean Charest, député
Président

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule n° 21

Le mardi 8 mai 1990
Le mercredi 9 mai 1990
Le jeudi 10 mai 1990
Le vendredi 11 mai 1990
Le samedi 12 mai 1990
Le lundi 14 mai 1990
Le mardi 15 mai 1990

Président: L'hon. Jean Charest

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 21

Tuesday, May 8, 1990
Wednesday, May 9, 1990
Thursday, May 10, 1990
Friday, May 11, 1990
Saturday, May 12, 1990
Monday, May 14, 1990
Tuesday, May 15, 1990

Chairman: Hon. Jean Charest

Procès-verbaux et témoignages du Comité spécial pour examiner le

Minutes of Proceedings and Evidence of the Special Committee to study

Projet de résolution d'accompagnement à l'Accord du lac Meech

The Proposed Companion Resolution to the Meech Lake Accord

CONCERNANT:

L'Ordre de renvoi du 27 mars 1990, relativement à l'étude du projet de résolution d'accompagnement à l'Accord du lac Meech

Y COMPRIS:

Rapport à la Chambre des communes

RESPECTING:

Order of Reference of March 27, 1990, relating to the study of the Proposed Companion Resolution to the Meech Lake Accord

INCLUDING:

Report to the House of Commons

Second Session of the Thirty-fourth Parliament, 1989-90

Deuxième session de la trente-quatrième législature, 1989-1990

HOUSE OF COMMONS

June 1991

Friday, May 8, 1990

Thursday, May 9, 1990

Wednesday, May 10, 1990

Tuesday, May 11, 1990

Monday, May 12, 1990

Sunday, May 14, 1990

Friday, May 15, 1990

Chairman: Hon. Jean Charest

CHAMBER OF COMMONS

June 1991

Le mardi 8 mai 1990

Le mercredi 9 mai 1990

Le jeudi 10 mai 1990

Le vendredi 11 mai 1990

Le samedi 12 mai 1990

Le dimanche 14 mai 1990

Le lundi 15 mai 1990

Président: Hon. Jean Charest

Membre de l'Assemblée et Président du Comité spécial
Commissaire à l'Accord

Membre de l'Assemblée et Président du Comité spécial pour
l'Accord

The Proposed
Companion Resolution
to the Meech Lake
Accord

Projet de résolution
d'accompagnement
à l'Accord du lac
Meech

RESOLUTION

Text of Resolution of March 17, 1990 relating to the
draft of the Proposed Companion Resolution to the
Meech Lake Accord

INCLOSURE

Report to the House of Commons

COMPARAISON

Le projet de résolution de 17 mars 1990 relatif à l'état
du projet de résolution d'accompagnement à l'Accord du
lac Meech

Y COMPRIS

Rapport à la Chambre des communes

Document selon de la transcription législative
1990-1991

Second version of the Third-South Parliament
1990-1991

REMERCIEMENTS

COMITÉ SPÉCIAL POUR EXAMINER LE PROJET DE RÉOLUTION D'ACCOMPAGNEMENT À L'ACCORD DU LAC MEECH

Président: Jean Charest

Vice-président: David MacDonald

Membres

J.W. Bud Bird
Ethel Blondin
Pauline Browes
Gabriel Desjardins
Dorothy Dobbie
Robert Kaplan
Arnold Malone
Lorne Nystrom
André Ouellet
André Plourde
Ross Reid
Svend Robinson
Bill Rompkey—(15)

(Quorum 8)

Les greffiers du Comité

François Prigent
Jacques Lahaie

Autres députés qui ont participé:

Warren Allmand
Jack Anawak
Mark Assad
Bill Attewell
Don Boudria
Ronald Duhamel
Phil Edmonston
Jim Edwards
John Harvard
Charles Langlois
Robert Layton
Nic Leblanc
Shirley Maheu
John Manley
Charles-Eugène Marin
Howard McCurdy
Audrey McLaughlin
Dennis Mills
Marcel Prud'homme
George Rideout
Fernand Robichaud
Gilles Rocheleau
Scott Thorkelson
Ian Waddell
David Walker

Published under authority of the Speaker of the
House of Commons by the Queen's Printer for Canada.

Available from the Canadian Government Publishing Center,
Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

SPECIAL COMMITTEE TO STUDY THE PROPOSED COMPANION RESOLUTION TO THE MEECH LAKE ACCORD

Chairman: Jean Charest

Vice-Chairman: David MacDonald

Members

J.W. Bud Bird
Ethel Blondin
Pauline Browes
Gabriel Desjardins
Dorothy Dobbie
Robert Kaplan
Arnold Malone
Lorne Nystrom
André Ouellet
André Plourde
Ross Reid
Svend Robinson
Bill Rompkey—(15)

(Quorum 8)

François Prigent

Jacques Lahaie
Clerks of the Committee

Other Members who participated:

Warren Allmand
Jack Anawak
Mark Assad
Bill Attewell
Don Boudria
Ronald Duhamel
Phil Edmonston
Jim Edwards
John Harvard
Charles Langlois
Robert Layton
Nic Leblanc
Shirley Maheu
John Manley
Charles-Eugène Marin
Howard McCurdy
Audrey McLaughlin
Dennis Mills
Marcel Prud'homme
George Rideout
Fernand Robichaud
Gilles Rocheleau
Scott Thorkelson
Ian Waddell
David Walker

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre
des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada.

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada,
Approvisionnement et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

REMERCIEMENTS

Le Comité désire souligner l'assiduité et le dévouement sans borne de tous ses collaborateurs qui ont pourvu à ses réunions et à ses déplacements et ont consacré de nombreuses heures à la rédaction du rapport:

Les greffiers : Jacques Lahaie et François Prigent

Sandy Birch

Richard Dupuis

Tranquillo Marrocco

Eugene Morawski

Consultant privé : Gary Levy

De la Bibliothèque du Parlement : Jacques Rousseau

Le personnel de soutien :

Benoît Aubry

Diane Philippe

Fiona Bladon

Miriam Pincovich

Hélène Cousineau

Pierrette Robert

Hélène D'Aoust

Cathie Rockburn-Pilon

Lena L'Écuyer

Sharron Scullion

Sophie Montsion

Karen Tourangeau

Sylvain Paquette

Du Groupe d'affaires publiques Humphreys :

Réjean Hallée

David Humphreys

Catherine Lawson

Jim MacLean

David Small

ORDRE DE RENVOI

Le mardi 27 mars 1990

M. Mulroney, appuyé par M. Clark (Yellowhead), propose,—Qu'un comité spécial de la Chambre des communes soit institué pour examiner le projet de résolution d'accompagnement à l'Accord du Lac Meech ci-annexé;

Que 15 députés soient nommés pour siéger au comité spécial à désigner au plus tard trois jours de séance après l'adoption de la présente motion sur rapport du Comité de sélection;

Que le comité ait le pouvoir de constituer les sous-comités qu'il juge souhaitables et de déléguer à ces sous-comités la totalité ou une partie de ses pouvoirs, sauf celui de faire rapport directement à la Chambre;

Que le comité ait le pouvoir de se réunir pendant que la Chambre siège et pendant les périodes d'ajournement;

Que le comité ait le pouvoir de convoquer des personnes et d'exiger la production de documents et dossiers, d'interroger les témoins et de faire imprimer au jour le jour les documents et témoignages dont il peut ordonner l'impression;

Que le comité soit autorisé à permettre, s'il le juge nécessaire, la radio-télédiffusion d'une partie ou de la totalité de ses délibérations ou des délibérations de ses sous-comités, conformément aux principes et pratiques régissant la diffusion des délibérations de la Chambre des communes lorsque le comité siège dans l'enceinte du Parlement et, autant que possible, lorsqu'il siège à l'extérieur;

Que le comité ait le pouvoir de se déplacer au Canada;

Que le comité présente son rapport au plus tard le 18 mai 1990; si la Chambre ne siège pas, le rapport sera réputé avoir été présenté le jour où il sera déposé auprès du greffier de la Chambre des communes, et que ce dernier informe aussitôt les chefs de Partis de la réception dudit rapport;

Que les changements dans la liste des membres du comité soient autorisés, selon les règles applicables aux comités législatifs; et

Que le quorum du comité soit fixé à huit membres lorsque le comité doit voter, se prononcer sur une résolution ou prendre une autre décision.

(Le texte de la Résolution d'accompagnement figure à l'Annexe «D» du rapport du Comité.)

La motion principale, mise aux voix, est agréée.

ATTESTÉ

Le Greffier de la Chambre des communes

ROBERT MARLEAU

ORDER OF REFERENCE

Tuesday, March 27, 1990

Mr. Mulroney, seconded by Mr. Clark (Yellowhead),—That a Special Committee of the House of Commons to Study a Proposed Companion Resolution to the Meech Lake Accord be appointed to consider the document annexed hereto;

That 15 Members of the House of Commons be appointed to serve on the Special Committee, to be appointed no later than 3 sitting days after the adoption of this motion, upon report of the Striking Committee;

That the Committee have the power to appoint from among its members such sub-committees as may be deemed advisable and to delegate to such sub-committees all or any of its powers except the power to report directly to the House;

That the Committee have the power to sit during sittings and adjournments of the House of Commons;

That the Committee have the power to send for persons, papers and records, to examine witnesses and to print such papers and evidence from day to day as may be ordered by the Committee;

That the Committee be empowered to authorize television and radio broadcasting, as it deems appropriate, of any or all of its proceedings or the proceedings of its sub-committees, pursuant to the principles and practices governing the broadcasting of the House of Commons, when in the parliamentary precincts, and to the extent possible when outside these precincts;

That the Committee have the power to travel within Canada;

That the Committee submit its report no later than May 18, 1990, provided that, if the House is not sitting, the report will be deemed submitted on the day such report is deposited with the Clerk of the House of Commons, in which case the Clerk shall immediately notify each Party Leader of the receipt of such report;

That substitutions be authorized according to normal procedures for Legislative Committees; and

That the quorum of the Committee be eight Members, whenever a vote, resolution or other decision is taken.

(For text of Companion Resolution see Appendix "D" of Committee's Report)

And the question being put on the main motion, it was agreed to.

ATTEST

ROBERT MARLEAU

The Clerk of the House of Commons

Le mardi 27 mars 1967

M. Séguin, député par M. Clark (Révisé) par le Comité de la Chambre des communes en vue de la présentation de la motion d'urgence relative aux élections fédérales le mardi 27 mars 1967.

On a également tenu compte de la motion présentée par M. Séguin en vue de la présentation de la motion d'urgence relative aux élections fédérales le mardi 27 mars 1967.

On a également tenu compte de la motion présentée par M. Séguin en vue de la présentation de la motion d'urgence relative aux élections fédérales le mardi 27 mars 1967.

On a également tenu compte de la motion présentée par M. Séguin en vue de la présentation de la motion d'urgence relative aux élections fédérales le mardi 27 mars 1967.

On a également tenu compte de la motion présentée par M. Séguin en vue de la présentation de la motion d'urgence relative aux élections fédérales le mardi 27 mars 1967.

On a également tenu compte de la motion présentée par M. Séguin en vue de la présentation de la motion d'urgence relative aux élections fédérales le mardi 27 mars 1967.

On a également tenu compte de la motion présentée par M. Séguin en vue de la présentation de la motion d'urgence relative aux élections fédérales le mardi 27 mars 1967.

On a également tenu compte de la motion présentée par M. Séguin en vue de la présentation de la motion d'urgence relative aux élections fédérales le mardi 27 mars 1967.

On a également tenu compte de la motion présentée par M. Séguin en vue de la présentation de la motion d'urgence relative aux élections fédérales le mardi 27 mars 1967.

On a également tenu compte de la motion présentée par M. Séguin en vue de la présentation de la motion d'urgence relative aux élections fédérales le mardi 27 mars 1967.

On a également tenu compte de la motion présentée par M. Séguin en vue de la présentation de la motion d'urgence relative aux élections fédérales le mardi 27 mars 1967.

On a également tenu compte de la motion présentée par M. Séguin en vue de la présentation de la motion d'urgence relative aux élections fédérales le mardi 27 mars 1967.

FIN

Le Greffier de la Chambre des communes

ROBERT FAIRBANK

Monday, March 27, 1967

Mr. Séguin, Member of Parliament, proposed by Mr. Clark (Revised) for presentation to the House of Commons of a motion of urgency relative to the federal elections to be held on Tuesday, March 27, 1967.

It was also noted that the motion presented by Mr. Séguin in view of the presentation of the motion of urgency relative to the federal elections to be held on Tuesday, March 27, 1967.

It was also noted that the motion presented by Mr. Séguin in view of the presentation of the motion of urgency relative to the federal elections to be held on Tuesday, March 27, 1967.

It was also noted that the motion presented by Mr. Séguin in view of the presentation of the motion of urgency relative to the federal elections to be held on Tuesday, March 27, 1967.

It was also noted that the motion presented by Mr. Séguin in view of the presentation of the motion of urgency relative to the federal elections to be held on Tuesday, March 27, 1967.

It was also noted that the motion presented by Mr. Séguin in view of the presentation of the motion of urgency relative to the federal elections to be held on Tuesday, March 27, 1967.

It was also noted that the motion presented by Mr. Séguin in view of the presentation of the motion of urgency relative to the federal elections to be held on Tuesday, March 27, 1967.

It was also noted that the motion presented by Mr. Séguin in view of the presentation of the motion of urgency relative to the federal elections to be held on Tuesday, March 27, 1967.

It was also noted that the motion presented by Mr. Séguin in view of the presentation of the motion of urgency relative to the federal elections to be held on Tuesday, March 27, 1967.

It was also noted that the motion presented by Mr. Séguin in view of the presentation of the motion of urgency relative to the federal elections to be held on Tuesday, March 27, 1967.

It was also noted that the motion presented by Mr. Séguin in view of the presentation of the motion of urgency relative to the federal elections to be held on Tuesday, March 27, 1967.

It was also noted that the motion presented by Mr. Séguin in view of the presentation of the motion of urgency relative to the federal elections to be held on Tuesday, March 27, 1967.

FIN

ROBERT FAIRBANK

The Clerk of the House of Commons

Table des matières

	Page
Le mandat du Comité	1
Vers la réintégration du Québec	3
La résolution d'accompagnement du Nouveau-Brunswick	5
A. Le processus	5
B. Le contenu	6
Les préoccupations du Manitoba et de Terre-Neuve et du Labrador	11
Conclusion	14
Annexe A — Liste des témoins	17
Annexe B — Liste des mémoires reçus	35
Annexe C — La <i>Modification constitutionnelle de 1987</i> (l'Accord du lac Meech) ...	63
Annexe D — La résolution d'accompagnement du Nouveau-Brunswick	71
Procès-verbaux	77

Table des matières

Page	
1	Le mandat du Comité
3	Vers la réintégration du Québec
3	La résolution d'accapement du Nouveau-Brunswick
3	A. Le processus
6	B. Le contenu
11	Les propositions de standards et de Tests-Neuve et du Labrador
14	Conclusion
17	Annexe A - Liste des témoins
32	Annexe B - Liste des témoins veaux
63	Annexe C - La Modification constitutionnelle de 1987 (l'Accord du lac Meech)
71	Annexe D - La résolution d'accapement du Nouveau-Brunswick
77	Processus-ébauche

Le mandat du Comité

Le Canada se trouve dans une impasse politique liée à un ensemble de révisions constitutionnelles appelées l'Accord du lac Meech. Cet accord a été signé par le Premier ministre et ses dix homologues provinciaux en 1987, mais, pour avoir force de loi, il doit être adopté par toutes les assemblées législatives au plus tard le 23 juin 1990. Le Parlement et huit législatures provinciales ont par la suite ratifié l'Accord. Deux provinces, le Nouveau-Brunswick et le Manitoba, ont changé de gouvernement avant la ratification de l'Accord par leur législature, et les nouveaux premiers ministres ont formulé des réserves à propos de certains aspects de l'Accord. Terre-Neuve avait déjà adopté l'Accord, mais le nouveau gouvernement a aussi émis des réserves.

Les discussions qui se sont déroulées entre les premiers ministres n'ont pas permis d'en arriver à un compromis. Toutefois, le 21 mars 1990, le premier ministre McKenna a présenté deux résolutions à l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick afin de briser l'impasse. La première était l'Accord du lac Meech (la *Modification constitutionnelle de 1987*). La deuxième a été qualifiée de résolution d'accompagnement par le premier ministre McKenna. Cette résolution propose des révisions constitutionnelles supplémentaires qui prendraient effet après la proclamation de l'Accord du lac Meech. L'Accord du lac Meech serait ratifié par le Nouveau-Brunswick à condition que la résolution d'accompagnement reçoive l'appui d'autres assemblées législatives et du Parlement du Canada.

Le 26 mars, le Premier ministre Mulroney, s'adressant à la nation par le truchement de la télévision, a proposé de renvoyer la résolution d'accompagnement du Nouveau-Brunswick devant un comité spécial de la Chambre des communes. Les chefs des deux autres partis fédéraux ayant donné leur consentement, une motion à cet effet a été adoptée par la Chambre des communes le lendemain. Celle-ci prévoit que le Comité doit faire rapport à la Chambre au plus tard le 18 mai 1990.

Le 6 avril, l'Assemblée législative de Terre-Neuve a procédé à la révocation de son approbation. Le même jour, l'Assemblée nationale du Québec a adopté une résolution réitérant sa volonté de voir l'Accord du lac Meech ratifié.

Ainsi, au moment où le Comité a entamé ses travaux, la situation politique était très difficile. Au départ, il a dû composer avec diverses attentes. Pour certains, il n'avait pas sa place dans le processus. Pour d'autres, il devait permettre de trouver une solution qui avait échappé aussi bien aux dirigeants politiques qu'aux constitutionnalistes.

Le Comité en est vite venu à la conclusion que, pour trouver une solution, il fallait commencer par écouter les Canadiens. Du 9 avril au 4 mai 1990, nous avons entendu quelque 160 témoins à Yellowknife, à Whitehorse, à Vancouver, à Winnipeg et à Saint-Jean (Terre-Neuve), ainsi que dans la Région de la capitale nationale. Parmi eux se trouvaient des représentants de huit gouvernements, cinq actuels premiers ministres provinciaux et deux anciens, des constitutionnalistes, des représentants de groupes autochtones, du monde des affaires, de groupes de femmes, de minorités de langue officielle, de groupes multiculturels, de syndicats et de groupes de personnes handicapées, ainsi que d'autres groupes et des particuliers. Les opinions variaient entre le soutien inconditionnel de l'Accord du lac Meech et le rejet pur et simple tant de l'Accord que de la résolution d'accompagnement. Les audiences du Comité ont été télévisées et ont suscité beaucoup d'intérêt dans les médias. Nous avons reçu plus de 800 mémoires de particuliers et d'organismes représentant tous les milieux et toutes les régions du Canada.

Notre tâche n'a pas été facile, mais, en dépit de la diversité des témoignages et des avis contradictoires, nous sommes convaincus qu'il est possible d'en arriver à des solutions.

Nous nous sommes servis de l'information que nous avons recueillie pour aider les Canadiens à comprendre la nature du problème et pour proposer tant des solutions immédiates à l'impasse actuelle qu'un processus à long terme devant permettre aux générations futures de faire avancer le débat constitutionnel.

Nous sommes conscients que, pour des raisons historiques, politiques et juridiques, tous ne seront pas d'accord avec notre analyse ou nos recommandations. Néanmoins, nous avons essayé de résoudre ces problèmes au mieux de notre compétence. Cela dit, nous reconnaissons que la solution à l'impasse actuelle est entre les mains d'autres intervenants, à l'examen desquels nous soumettons le présent rapport.

Vers la réintégration du Québec

Les sujets qui sont au coeur du débat constitutionnel actuel ne datent pas d'hier. C'est en effet depuis l'adoption de l'*Acte de Québec*, en 1774, près d'un siècle avant la Confédération, que le Québec se définit comme une société distincte, tandis qu'on discute de la réforme du Sénat depuis 1867. Le débat qui oppose les partisans d'une plus grande autonomie provinciale et ceux qui prônent une fédération davantage centralisée se poursuit aussi depuis 1867. Et il y a d'autres dossiers : la lutte des autochtones pour leur reconnaissance, l'égalité des sexes, la place des Canadiens formant la mosaïque multiculturelle dans la définition de la nature fondamentale du Canada et l'incidence de la *Charte canadienne des droits et libertés* sur notre conception traditionnelle des libertés publiques.

Pour bien comprendre les négociations constitutionnelles en cours, il faut se rappeler ce qui s'est produit au Québec le 20 mai 1980. Un référendum devait déterminer si le gouvernement de cette province aurait un mandat de négocier la souveraineté-association. Au cours du débat référendaire, une réforme de la Constitution avait été promise aux Québécois s'ils votaient non. La victoire fédéraliste, célébrée dans tout le Canada, a mené à des discussions entre Ottawa et les provinces sur la nature des révisions.

Ce processus a débouché sur le rapatriement de la Constitution canadienne du Parlement de Westminster et sur l'adoption, en 1982, de la *Charte canadienne des droits et libertés* et d'une nouvelle formule d'amendement de la Constitution. Après un long débat, toutes les provinces, sauf le Québec, ont appuyé la réforme constitutionnelle de 1982. Le Québec a refusé d'emboîter le pas en faisant valoir que des changements importants avaient été apportés à la Constitution canadienne sans son consentement. Il a donc refusé de participer aux conférences constitutionnelles autrement qu'à titre d'observateur et s'est abstenu de participer au vote sur des propositions de modification concernant, entre autres, les droits des peuples autochtones.

Cette prise de position est sans effet juridique puisque la constitution a été rapatriée légalement et que la *Loi constitutionnelle de 1982* s'applique au Québec en dépit de son désaccord. Les conséquences politiques n'en sont pas moins fort réelles.

Après les élections de 1985, un nouveau gouvernement a pris le pouvoir au Québec. Alors que son prédécesseur y avait posé 22 conditions, il a convenu d'appuyer la réforme constitutionnelle de 1982 aux cinq conditions suivantes :

- (i) la reconnaissance explicite du Québec comme société distincte;
- (ii)—la garantie de pouvoirs accrus en matière d'immigration;

- (iii) la limitation du pouvoir fédéral de dépenser;
- (iv) la reconnaissance d'un droit de veto;
- (v) la participation du Québec à la nomination des juges de la Cour suprême du Canada.

À l'occasion de leur 27^e Conférence annuelle, tenue à Edmonton en août 1986, les premiers ministres des provinces ont convenu à l'unanimité «*que leur première priorité en matières constitutionnelles est d'engager immédiatement des discussions fédérales-provinciales pour que le Québec puisse accepter de participer pleinement, et à part entière, à la Fédération canadienne, et cela sur la base des cinq propositions mises de l'avant par le Québec. Un consensus s'est aussi dégagé parmi les premiers ministres à l'effet qu'ils seront alors en mesure de poursuivre la révision de la Constitution sur des sujets intéressant certaines provinces, qui comprendront notamment la réforme du Sénat, les pêches, les droits de propriété, etc.*». Ce texte est connu depuis sous le nom de «*Déclaration d'Edmonton*».

Il convient de noter que, amorcé en 1983, le processus des conférences constitutionnelles autochtones s'est terminé en mars 1987 sans qu'un accord soit conclu. Il n'avait donc pas été mené à bien au moment de la *Déclaration d'Edmonton*.

Entre août 1986 et avril 1987, ministres et fonctionnaires ont tenu des pourparlers intensifs sur les propositions du Québec. A une réunion qui s'est tenue, le 30 avril 1987, au lac Meech, les premiers ministres ont élaboré un accord de principe sur les cinq propositions du Québec. Ils ont ensuite chargé leurs fonctionnaires de le traduire en langage juridique. Les 2 et 3 juin, réunis à l'édifice Langevin, à Ottawa, ils se sont entendus sur le libellé de l'Accord. L'Assemblée nationale du Québec a été la première législature à ratifier l'Accord du lac Meech, le 23 juin 1987, ce qui, comme le prévoit le paragraphe 39(2) de la *Loi constitutionnelle de 1982*, a déclenché le délai de ratification de trois ans.

La plupart des témoins que nous avons entendus, même ceux qui s'opposent le plus farouchement à l'Accord du lac Meech, appuient l'unité canadienne et reconnaissent qu'il faut faire de cette province, la deuxième plus peuplée, un participant actif de la famille constitutionnelle et pleinement engagé dans les négociations constitutionnelles fédérales-provinciales. En général, les témoins ont convenu que les cinq propositions du Québec offraient un moyen raisonnable d'y parvenir.

La résolution d'accompagnement du Nouveau-Brunswick

A. Le processus

La résolution d'accompagnement du Nouveau-Brunswick vise à permettre la ratification de l'Accord du lac Meech par toutes les provinces au plus tard le 23 juin, tout en donnant l'assurance qu'on fera avancer les autres priorités. Le premier ministre McKenna a fait remarquer qu'en élaborant sa résolution d'accompagnement, il avait pris soin *d'ajouter* et non *de retrancher* quoi que ce soit à l'Accord du lac Meech. Il a en outre déclaré que, contrairement à l'Accord, sa résolution d'accompagnement n'est pas «une toile sans couture» qui doit être adoptée ou rejetée globalement. Il a ajouté qu'il fallait faire preuve de souplesse afin de pourvoir aux autres préoccupations pour lesquelles il existe un large consensus.

Interrogé sur ce qu'il entendait par un appui substantiel à sa résolution d'accompagnement, il a déclaré : «Nous, du Nouveau-Brunswick, serons juges de ce que représente cet engagement. Nous croyons devoir absolument conserver une certaine flexibilité, quitte à ce que notre crédibilité en souffre, si besoin est».

Avant d'étudier la résolution d'accompagnement McKenna, le Comité devait déterminer si le 23 juin était une véritable échéance. Il a entendu d'éminents témoins à ce sujet, et il reconnaît que cette question peut porter à controverse sur le plan juridique.

Certains ont avancé que le report de l'échéance du 23 juin était une question de volonté politique. Les premiers ministres pourraient s'entendre pour présenter à leur assemblée législative des résolutions prévoyant un sursis pour l'étude de l'Accord. Cette solution est théoriquement possible, mais il reste à savoir si les gouvernements et les assemblées législatives accepteraient tous d'adopter rapidement et unanimement une telle résolution.

Ayant examiné avec soin les diverses options, le Comité a tiré les conclusions suivantes :

1. Le Comité est d'avis que le délai du 23 juin 1990 est une réalité politique.
2. Le Comité reconnaît que, pour que les éléments de la résolution d'accompagnement que nous proposons puissent résoudre l'impasse du lac Meech, il faudra régler sans équivoque la question des «garanties».

- 3. À notre avis, c'est aux seuls premiers ministres qu'il incombe de négocier le processus et l'échéancier des révisions constitutionnelles supplémentaires. Nous croyons que nos recommandations pourraient jeter les bases d'un accord si les premiers ministres règlent dans les meilleurs délais la question de l'échéancier de ces révisions.**

Le Comité a ensuite examiné les préoccupations du Nouveau-Brunswick, du Manitoba et de Terre-Neuve, tout en tenant compte des observations de ceux qui estiment avoir été oubliés dans le processus de l'Accord du lac Meech.

B. Le contenu

Le Nouveau-Brunswick voudrait que l'on ajoute, à la partie de l'Accord touchant la dualité linguistique du Canada et la société distincte qu'est le Québec, un autre volet, à savoir la reconnaissance de ce que les communautés linguistiques anglophone et francophone du Nouveau-Brunswick ont un statut et des droits et privilèges égaux. Un principe déjà énoncé dans une loi du Nouveau-Brunswick serait ainsi constitutionnalisé.

- 4. Le Comité estime que la clause concernant l'égalité des deux communautés de langue officielle du Nouveau-Brunswick a sa place dans une résolution d'accompagnement.**
- 5. Parallèlement, le Comité souscrit à la proposition du Nouveau-Brunswick visant à reconnaître à l'Assemblée législative et au gouvernement du Nouveau-Brunswick un rôle dans la protection et la promotion de l'égalité du statut, des droits et des privilèges des deux communautés de langue officielle de cette province.**

L'Accord du lac Meech reconnaît au Parlement le rôle de protéger l'une des caractéristiques fondamentales du Canada : la dualité linguistique. Dans sa résolution d'accompagnement, le premier ministre McKenna propose de lui reconnaître aussi le rôle de promouvoir la dualité linguistique.

Les constitutionnalistes que nous avons interrogés sont unanimes à penser que la promotion de la dualité linguistique, telle que proposée, se limite aux sphères de compétence fédérale. Les minorités de langue officielle qui ont témoigné devant nous sont parfaitement d'accord là-dessus.

Bien que le rôle de promotion proposé par le premier ministre McKenna soit déjà prévu par la nouvelle *Loi sur les langues officielles* (L.R.C. 1985, 4^e suppl., ch. 31), le Comité

se rend à l'argument que lui ont souvent fait valoir les minorités de langue officielle, à savoir que, même si la clause relative à la promotion n'ajoute rien sur le plan juridique, elle exercerait sur eux un effet dynamisant.

6. Le Comité appuie la clause de la résolution d'accompagnement du Nouveau-Brunswick qui reconnaît au Parlement et au gouvernement du Canada le rôle de promouvoir la dualité linguistique du Canada.

Dans cet important dossier, d'autres propositions ont été faites qui méritent d'être examinées par les premiers ministres. Il s'agit, entre autres, de l'interprétation de l'expression «là où le nombre le justifie», du contrôle et de la gestion des écoles aux termes de l'article 23 de la Charte, et de la notion d'un «code des droits linguistiques des minorités» mis de l'avant par certains témoins et le gouvernement du Québec.

7. À tout événement, le Comité estime que les droits linguistiques des minorités doivent continuer d'être discutés et qu'ils devraient figurer à l'ordre du jour des conférences annuelles des premiers ministres sur la Constitution.

L'Accord du lac Meech prévoit la participation des provinces à la nomination des sénateurs et des juges de la Cour suprême. Les premiers ministres signataires de l'Accord étaient d'avis qu'à moins d'une erreur flagrante, celui-ci devrait être adopté sans modification. Les témoignages qu'a reçus le Comité indiquent que la plupart des Canadiens y perçoivent au moins une lacune de cet ordre, à savoir la non-participation du Yukon et du Territoires du Nord-Ouest au processus de sélection.

8. Alors que l'Accord du lac Meech omet d'associer le Territoire du Yukon et les Territoires du Nord-Ouest à la sélection des sénateurs et des juges de la Cour suprême, la résolution d'accompagnement du Nouveau-Brunswick a pour effet de faire participer les deux territoires à ce processus de sélection. Le Comité est convaincu de la nécessité d'apporter ce changement.

L'Accord du lac Meech prévoit également de changer la procédure de modification pour ce qui est de la création de nouvelles provinces en remplaçant la règle qui exige le consentement de deux tiers des provinces représentant 50 p. 100 de la population par la règle de l'unanimité. Avant 1982, l'admission de nouvelles provinces relevait exclusivement du gouvernement fédéral. Le Nouveau-Brunswick propose que l'on revienne à la situation d'avant 1982 pour que les deux territoires puissent espérer un jour devenir des provinces aux mêmes conditions que les provinces créées depuis 1867. Au cours des audiences qu'il a tenues dans différentes régions du Canada, et particulièrement dans les territoires nordiques, le Comité a entendu à ce sujet des témoignages concluants.

9. Le Comité est d'accord avec la position du Nouveau-Brunswick et des territoires sur la création de nouvelles provinces et recommande qu'il en soit question dans une résolution d'accompagnement.

Le Nouveau-Brunswick propose également d'ajouter un élément à l'ordre du jour de la Conférence annuelle des premiers ministres sur la Constitution. Il s'agirait des questions constitutionnelles qui touchent directement les peuples autochtones du Canada, y compris la détermination de leurs droits. Selon des représentants autochtones, il serait préférable de consacrer des conférences distinctes aux questions autochtones plutôt que d'inscrire celles-ci à l'ordre du jour de la Conférence annuelle des premiers ministres sur la Constitution. Ils recommandent que ces conférences aient lieu tous les trois ans.

10. Le Comité souscrit à la suggestion des dirigeants des groupes autochtones et recommande qu'une résolution d'accompagnement prévoit un processus distinct de conférences constitutionnelles ayant lieu tous les trois ans. La première de ces conférences devrait être convoquée au plus tard un an après l'entrée en vigueur de la résolution.

Dans sa résolution d'accompagnement, le Nouveau-Brunswick, en ce qui concerne l'article 16 de l'Accord du lac Meech, traite de la préoccupation exprimée par les groupes de femmes et d'autres défenseurs des droits à l'égalité, à savoir que la clause de la société distincte l'emporte sur la Charte.

Les répercussions de la clause de la société distincte sur l'interprétation de la *Charte canadienne des droits et libertés* font l'objet d'un débat. Il ressort des témoignages des juristes que le Comité a interrogés qu'il s'agit plutôt d'une affaire de perception. Par exemple, M. Roger Tassé, c.r., juriste et expert en matière constitutionnelle, ancien sous-ministre de la Justice sous le gouvernement libéral à l'époque de l'adoption de la Charte, a conseillé le gouvernement actuel au moment des discussions à l'édifice Langevin. Voici ce qu'il nous a déclaré :

«La raison en est que la clause de la société distincte—comme la clause de la dualité canadienne qui en fait partie intégrante—est une clause interprétative qui ne change en rien la dynamique de la Charte des droits et les protections qui y sont garanties. Dans le cadre de la Charte, cette clause n'a véritablement de portée que dans la mise en oeuvre de l'article 1—cet article, vous vous le rappellerez, qui stipule que les droits et libertés garantis par la Charte ne peuvent être restreints que dans des limites qui soient raisonnables et dont la justification puisse se démontrer dans le cadre d'une société libre et démocratique. Un test d'une grande rigueur rendu encore plus ardu par les arrêts subséquents de la Cour suprême.

Personne n'a jamais prétendu sérieusement que les droits et libertés garantis par la Charte étaient absolus. L'article 1 stipule les conditions dans lesquelles ils peuvent être restreints. Je vous demande, en vertu de quel principe la situation particulière des francophones comme groupe minoritaire au Canada, en Amérique, devrait-elle être exclue du champ d'application de l'article 1? Les tribunaux, y compris la Cour suprême du Canada dans la célèbre affaire de l'affichage, ont déjà accepté de tenir compte de cette situation avant même l'adoption de l'Accord du lac Meech.

Les droits et libertés garantis par la Charte ne sont nullement compromis par la clause de la société distincte et, à mon avis, l'adoption de cette clause ne ferait que confirmer que la société distincte du Québec constitue une donnée légitime à être prise en considération dans l'application de l'article 1.»

Certains premiers ministres ont eux-mêmes abondé en ce sens. Lorsqu'ils interprètent notre Constitution, les tribunaux donnent du poids à de telles déclarations.

- 11. Par conséquent, le Comité recommande que les premiers ministres déclarent dans une résolution d'accompagnement que l'application de la clause de la caractéristique fondamentale, à savoir la dualité linguistique et la société distincte ne diminue en rien l'efficacité de la Charte. En tant que clause interprétative, elle s'applique conjointement avec la Charte et ne compromet pas les droits et les libertés qui y sont garantis. Cette résolution d'accompagnement devrait aussi stipuler que les clauses qui reconnaissent des rôles au Parlement et aux législatures provinciales n'ont pas pour effet de leur conférer des pouvoirs législatifs.**

Le Comité a en outre examiné la proposition du Nouveau-Brunswick portant qu'il incomberait au Sénat de procéder à tous les cinq ans à l'évaluation des résultats obtenus par les gouvernements et les corps législatifs en ce qui touche les engagements énoncés dans l'article 36 de la *Loi constitutionnelle de 1982* sur la péréquation et la réduction des disparités régionales, et d'en faire rapport à la Conférence annuelle des premiers ministres sur l'économie qui suit une telle évaluation.

- 12. Le Comité croit valable l'idée que le Sénat procède à l'évaluation des résultats obtenus en ce qui concerne les engagements en matière de péréquation et de réduction des disparités régionales, mais il recommande qu'il y soit donné suite dans le contexte d'un Sénat réformé.**

Le Nouveau-Brunswick propose en outre une modification qui exigerait de la Chambre des communes et des assemblées législatives qu'elles tiennent des audiences publiques avant d'adopter des mesures de réforme constitutionnelle, y compris la révocation d'une résolution constitutionnelle. Le Comité est d'accord avec cette idée. En vertu de la procédure de modification adoptée en 1982, ce sont les assemblées législatives et non les gouvernements qui doivent finalement approuver les réformes constitutionnelles. La distinction peut sembler subtile, mais la leçon à tirer du processus de ratification de l'Accord, c'est que le peuple canadien veut avoir voix au chapitre dans l'élaboration de sa Constitution.

13. Nous croyons que, dans une démocratie parlementaire, la meilleure façon de faire participer le public aux réformes constitutionnelles, c'est pour le Parlement et les assemblées législatives de tenir des audiences publiques, et c'est cette façon de procéder que nous recommandons.

14. Le Comité est d'avis qu'une résolution d'accompagnement qui ajoute, sans retrancher, à l'Accord du lac Meech a les meilleures chances de résoudre l'impasse constitutionnelle actuelle.

15. Le Comité recommande que, avec les modifications et les ajouts proposés dans le présent rapport, la résolution d'accompagnement du Nouveau-Brunswick serve de fondement aux premiers ministres et au pays pour sortir de l'impasse constitutionnelle.

Le premier ministre McKenna demande qu'on lui donne des assurances que sa résolution d'accompagnement bénéficie d'un appui.

16. Le Comité recommande que la Chambre des communes donne en temps opportun des assurances d'appui à une résolution d'accompagnement.

Toutefois, cette recommandation risque d'être sans portée pratique à moins que le Nouveau-Brunswick se déclare satisfait et que les provinces du Manitoba et de Terre-Neuve et du Labrador donnent suite à leurs préoccupations en ajoutant des éléments à la résolution d'accompagnement du Nouveau-Brunswick ou en présentant leur propre résolution d'accompagnement.

Les préoccupations du Manitoba et de Terre-Neuve et du Labrador

Pour répondre convenablement aux questions qui se posent encore à cette étape de notre évolution constitutionnelle, il était indispensable de bien comprendre les préoccupations exprimées au cours de nos audiences à Winnipeg et à Saint-Jean (Terre-Neuve). Le Comité a écouté attentivement ce qu'on lui a dit, désireux qu'il était de trouver des solutions susceptibles de nous aider à sortir de l'impasse actuelle.

Les provinces du Manitoba et de Terre-Neuve ont exprimé de très vives préoccupations concernant la règle de l'unanimité pour la réforme du Sénat. Même s'il ressort des témoignages reçus que des considérations politiques d'ordre pratique justifient la règle de l'unanimité, nous restons sensibles au point de vue du Manitoba et de Terre-Neuve.

- 17. Le Comité est convaincu que, pour sortir de l'impasse en ce qui a trait à la réforme du Sénat, il faudrait renoncer à la règle de l'unanimité après une période limitée—disons trois ans—si elle ne donne pas de résultats. Nous devrions alors adopter une formule de modification moins restrictive comportant une forme d'approbation régionale.**

Le Comité trouve également intéressante la proposition du Manitoba relative à une «clause Canada» qui comporterait la reconnaissance des peuples autochtones et de notre patrimoine multiculturel. Le gouvernement de Terre-Neuve et du Labrador a avancé avec éloquence une idée semblable.

- 18. En ce qui concerne la reconnaissance des peuples autochtones et de notre patrimoine multiculturel, nous encourageons les premiers ministres à reconnaître ces aspects fondamentaux du Canada dans le corps de la Constitution.**

Le Groupe de travail du Manitoba recommande que le Premier ministre invite à participer aux conférences des premiers ministres les dirigeants élus des gouvernements du Territoire du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest chaque fois qu'il estime qu'ils sont touchés par des articles de l'ordre du jour. Le Comité a reçu, pendant ses audiences à Yellowknife et à Whitehorse, des témoignages qui abondent en ce sens.

Par conséquent, comme l'a proposé le Groupe de travail du Manitoba :

19. **Nous recommandons que le Premier ministre du Canada invite les représentants élus des gouvernements du Territoire du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest à participer aux discussions portant sur tout article de l'ordre du jour d'une conférence constitutionnelle des premiers ministres qui, de l'avis du Premier ministre, touche directement le Territoire du Yukon et les Territoires du Nord-Ouest.**

Bien entendu, cela engloberait toute discussion sur une modification des frontières des territoires.

20. **Nous recommandons également que le Premier ministre invite les représentants élus des gouvernements du Territoire du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest à participer aux discussions portant sur tout article de l'ordre du jour des conférences économiques annuelles des premiers ministres qui, de l'avis du Premier ministre, touche directement le Territoire du Yukon et les Territoires du Nord-Ouest.**

Par ailleurs, le Manitoba propose que les dispositions de l'Accord du lac Meech concernant l'immigration soient réexaminées tous les cinq ans.

21. **Le Comité convient qu'un mécanisme de réexamen des dispositions relatives à l'immigration est souhaitable, mais il croit qu'il s'agit d'une question administrative qu'il vaut peut-être mieux régler suivant les circonstances.**

Le Manitoba, qui a tût fait de constater que la génération actuelle de Canadiens voudrait participer aux réformes constitutionnelles, a été la première province à exiger qu'il y ait des audiences publiques avant la ratification des modifications que son premier ministre négocie avec ses homologues. D'autres Canadiens partagent ce point de vue, notamment le premier ministre Wells de Terre-Neuve et du Labrador, qui trouve nécessaire de faire participer davantage le public aux réformes constitutionnelles. Depuis la proclamation de la *Charte canadienne des droits et libertés*, plusieurs Canadiens considèrent, que plus que jamais, la Constitution leur appartient.

C'est pourquoi nous avons souscrit à la recommandation que les audiences publiques fassent partie intégrante des futures modifications constitutionnelles.

Dans son témoignage devant le Comité, le premier ministre de Terre-Neuve et du Labrador a exprimé les préoccupations de son gouvernement concernant le pouvoir de

dépenser du gouvernement fédéral. Le Comité est particulièrement sensible à la crainte qu'éprouvent les Canadiens des régions moins développées que le gouvernement fédéral n'accorde pas autant d'attention à leurs préoccupations.

22. Le Comité presse les premiers ministres de donner, dans une résolution d'accompagnement, des assurances que l'Accord du lac Meech n'entrave pas le pouvoir de dépenser du gouvernement fédéral lorsqu'il s'agit, conformément à l'article 36 de la *Loi constitutionnelle de 1982*, de promouvoir l'égalité des chances des Canadiens dans la recherche de leur bien-être, de favoriser le développement économique pour réduire l'inégalité et de fournir à tous les Canadiens, à un niveau de qualité acceptable, les services publics essentiels.

Conclusion

L'Accord du lac Meech prévoit qu'une conférence des premiers ministres sur la réforme du Sénat se tiendra dans les mois suivant sa proclamation. Plusieurs gouvernements tiennent à amorcer ce processus le plus tôt possible. La province de Terre-Neuve et du Labrador a élaboré une proposition très détaillée de réforme du Sénat. Les gouvernements de l'Ontario et du Manitoba ont déjà créé des comités législatifs chargés d'étudier la question, et le Premier ministre du Canada a signifié son intention d'en créer un qui tiendra cet été des audiences sur la base d'un document de travail. Or — nous le répétons — si nous ne sortons pas de l'impasse actuelle, les chances d'une réforme du Sénat ou de toute autre révision constitutionnelle sont fort minces.

La résolution d'accompagnement du Nouveau-Brunswick ne parle pas de la réforme du Sénat parce que, comme l'a fait remarquer le premier ministre McKenna, elle présente un intérêt plus immédiat pour d'autres provinces. Nous avons cherché à répondre à cette priorité par l'idée d'une clause résolutoire pour la formule de modification visant la réforme du Sénat. Nous croyons que la réforme du Sénat revêt également une importance fondamentale pour l'ensemble du pays.

23. Le Comité recommande que la réforme du Sénat figure en priorité à l'ordre du jour de la prochaine étape des négociations constitutionnelles.

Cependant, la nature et la fonction d'un Sénat réformé ne font pas l'unanimité, et il est peu probable qu'on arrive à dégager un consensus à ce sujet tant que subsiste l'impasse. Nous proposons un moyen de sortir de cette impasse et d'amorcer les pourparlers.

Une fois cette étape franchie, nous sommes convaincus que les Canadiens s'intéresseront à la réforme du Sénat et à d'autres questions en suspens.

Enfin, le Comité tient à remercier de leur contribution tous les Canadiens qui ont témoigné devant lui ou lui ont présenté un mémoire. Nous avons été impressionnés par ce que nous avons entendu au cours de nos audiences. Nous avons constaté jusqu'à quel point l'adoption de la *Charte des droits et libertés* et le rapatriement de la Constitution avaient irrévocablement changé le Canada. De toute évidence, les Canadiens veulent poursuivre leur évolution constitutionnelle. La responsabilité à cet égard n'appartient pas seulement aux premiers ministres. Elle relève aussi des législateurs, des groupes d'intérêt et de l'ensemble des Canadiens.

FOR / POUR

TEMOINS

ANNEXE A

Jeannette Charost
Jean Michel Paillet

André Lyallet
Hélène Robitaille

J.W. Ben Bino
Bob Lep

Laurence Brown
Sony Laid

Christine Pralognan
Gene Nystrom

Gabriel Bergeron
Doris Kompker

Auguste D'Am

Alfred D. Fong

André Houde

AGAINST / CONTRE

Francis Desautels
président de conseil d'administration
Kathleen Web

Ami(e)s de Jacques March (Les)

Charles Tyler

Université Memorial de Terre-Neuve

Asper, L.L.

Assemblée des autochtones de la

Saskatchewan

Jim Sinclair

[Faint, illegible text, possibly bleed-through from the reverse side of the page]

[Handwritten signature]

[Faint, illegible text]

[Faint, illegible text]

[Faint, illegible text]

[Faint, illegible text]

NOM	FASCICULE	DATE
<i>Ad Hoc Committee of Manitoba Women's Equality-Seeking Groups on the Meech Lake Accord</i> Jeraldine Bjornson, coordonnatrice; Monique Danaher, <i>Elizabeth Fry Society</i> ; Dorothy Muller, YM-YWCA	12	25/04/90
Aldridge, James R. avocat	9	20/04/90
Algonquins du lac Barrière Chef Jean-Maurice Matchewan	20	04/05/90
Alliance Québec Robert Keaton, président; Graeme Decarie, président du conseil d'administration; Kathleen Weil, directrice des affaires nationales	4	11/04/90
Ami(e)s du lac Meech (Les) Jeremy Webber; Charles Taylor	19	03/05/90
Andrews, Floy Elizabeth Université Memorial de Terre-Neuve	18	02/05/90
Armbruster, Roger	13	26/04/90
Asper, I.H.	13	26/04/90
Assemblée des autochtones de la Saskatchewan Jim Sinclair, président	20	04/05/90

NOM	FASCICULE	DATE
Assemblée des Chefs du Manitoba Phillip Fontaine, chef provincial; Lloyd Stevenson, avocat; Ovide Mercredi, vice-chef, Assemblée des Premières Nations; Paul Joffe, avocat; Chef Lathlin; Chef Louis Stevenson	11	24/04/90
Assemblée des Premières Nations Georges Erasmus, chef national	5	12/04/90
Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador Konrad H. Sioui, chef régional; Joseph Norton, grand chef	20	04/05/90
Association canadienne-française de l'Ontario Rolande Soucie, présidente	19	03/05/90
Association culturelle franco-canadienne de la Saskatchewan Suzanne Bugeaud-Stradecki, présidente; Rupert Beaudais, président sortant	11	24/04/90
Association des collectivités du Yukon Art Deer, président	8	19/04/90

NOM	FASCICULE	DATE
Association des Métis des Territoires du Nord-Ouest Gary Bohnet, président	6	17/04/90
Association franco-yukonnaise Jeanne Beaudoin, présidente; Pierre Laroche, directeur général; Rino Ouellet, agent de liaison	8	19/04/90
Association multiculturelle francophone de l'Ontario Alfred Abouchar; Joseph Magnet, avocat	19	03/05/90
Bailey, Donald A.	13	26/04/90
Bailey, John	8	19/04/90
Barry, David	7	18/04/90
Behiels, Michael Université d'Ottawa	20	04/05/90
Berg, Kenneth L.	9	20/04/90
Berger, Thomas R. avocat	19	03/05/90
<i>B'nai Brith Canada</i> Ian J. Kagedan, directeur des relations parlementaires; David Matas, avocat sénior de la <i>League for Human Rights</i>	19	03/05/90
<i>Brandon Women's Study Group</i> Mary Annis; Gladys Worthington	10	23/04/90

NOM	FASCICULE	DATE
Brazzell, Gary T.	13	26/04/90
Broadbent, l'hon. Ed	19	03/05/90
Brown, Paul	18	02/05/90
Buchanan, l'hon. John premier ministre de la Nouvelle-Écosse	17	01/05/90
Bureau des relations fédérales-provinciales Norman Spector, secrétaire du Cabinet pour les relations fédérales-provinciales; David Paget, secrétaire adjoint (Affaires constitutionnelles)	1	04/04/90
<i>Canada West Foundation</i> David Elton, président; Peter McCormick, associé de recherche	11	24/04/90
Canadiens en faveur de l'Accord constitutionnel Gordon Robertson; J.H. Warren	3	10/04/90
Chambre de commerce de Winnipeg M.L. Brownstone, président élu	12	25/04/90
Chambre de commerce du Manitoba Mitchel Omichinski, deuxième vice-président; Steven Stang, trésorier	10	23/04/90
Clark, Robert	9	20/04/90

NOM	FASCICULE	DATE
Coalition de la Charte des droits – Manitoba Alison Norberg, membre; Beverly Suek, membre	12	25/04/90
Coalition des organisations provinciales, ombudsman des handicapés Laurie Beachell, coordonnateur national; Yvonne Peters, coordonnatrice nationale, Conseil canadien des droits des personnes handicapées	13	26/04/90
Comité consultatif du Nouveau-Brunswick sur la situation de la femme Jeanne d'Arc Gaudet, présidente; Dawn Bremer, vice-présidente	2	09/04/90
Comité spécial des Canadiennes sur la Constitution Lucya Spencer, membre	20	04/05/90
Comités de la condition féminine de l'Alberta et de la Saskatchewan Grace Ivey	12	25/04/90
Commissariat aux langues officielles D'Iberville Fortier, commissaire	14	27/04/90
Congrès des Premières Nations Bill Wilson, président	14	27/04/90

NOM	FASCICULE	DATE
Coalition des organisations provinciales, ombudsman des handicapés Laurie Beachell, coordonnateur national; Yvonne Peters, coordonnatrice nationale, Conseil canadien des droits des personnes handicapées	13	26/04/90
Conseil canadien des chefs d'entreprises J. Edward Newall, président; Thomas P. d'Aquino, président et directeur général; R. John Lawrence, membre du Comité des politiques	5	12/04/90
Conseil consultatif du Manitoba sur la situation de la femme Marilyn Gault, présidente; Mona Brown, avocate et vice-présidente, Association manitobaine des femmes et du droit; Berenice Sisler; Daria Kiperchuk	12	25/04/90
Conseil consultatif provincial de la condition féminine – Terre-Neuve et Labrador Wendy Williams, présidente; Marilyn Porter, membre, Comité spécial sur la condition féminine et la Constitution; Eva Roberts, membre; Comité spécial sur la condition féminine et la Constitution	16	30/04/90

NOM	FASCICULE	DATE
Conseil consultatif du Manitoba sur la situation de la femme Marilyn Gault, présidente; Mona Brown, avocate et vice-présidente; Association manitobaine des femmes et du droit; Berenice Sisler; Daria Kiperchuk	12	25/04/90
Conseil des autochtones de la Nouvelle-Écosse Viola M. Robinson, présidente; Bradford W. Morse, conseiller juridique	20	04/05/90
Conseil des autochtones du Nouveau-Brunswick Gary P. Gould, président	20	04/05/90
Conseil des entreprises de la Colombie-Britannique Jim Matkins, président	9	20/04/90
Conseil des Indiens du Yukon Dorothy Wabisca, vice-présidente; Dave Joe, négociateur; Victor Mitander, chef négociateur	8	19/04/90
Conseil économique du Nouveau-Brunswick inc. Valdo Grandmaison, directeur général; Richard P. Eusanio, président	2	09/04/90

NOM	FASCICULE	DATE
Conseil ethnoculturel du Canada Andrew Cardozo; Margaret Dvorsky, présidente - Conseil national des slovaques canadiens, (CEC Conseil exécutif); George Corn, président honoraire, Association tchécoslovaque du Canada, (ancien président du CEC); Lewis T. Chan, président; Emilio Binavince, conseiller juridique honoraire	15	28/04/90
Conseil national des autochtones du Canada Christopher McCormick, porte-parole	5	12/04/90
Conseil national des métis W. Yvon Dumont, porte-parole	5	12/04/90
Cowan, Keith	9	20/04/90
Crispo, John Université de Toronto	20	04/05/90
Crowley, Brian Université Dalhousie	16	30/04/90
Davis, Walter	18	02/05/90
Dobbin, Craig L.	18	02/05/90
Dodge, Jeffrey	18	02/05/90
Doull, James A. Université Dalhousie	18	02/05/90
Du, Joseph	10	23/04/90

NOM	FASCICULE	DATE
Duncan, G.G.	13	26/04/90
Dunne, Patrick	18	02/05/90
Église Unitaire de Winnipeg Kris Breckman, membre, Comité d'action sociale	13	26/04/90
Enns, Olga	13	26/04/90
Étudiantes du Collège Arctique (présentations individuelles – cours sur les droits des autochtones) Suzette Montreuil; Patricia Jocko	6	17/04/90
Étudiants pour la réforme du lac Meech Michael Jaeger; Roland Trépanier	20	04/05/90
Fédération des Franco-Colombiens Marie Bourgeois, présidente	9	20/04/90
Fédération des francophones de Terre-Neuve et du Labrador Claude Desrochers, président; Robert Cormier, directeur général	16	30/04/90
Fédération des francophones hors Québec inc. Guy Matte, président; Aurèle Thériault, directeur général	4	11/04/90

NOM	FASCICULE	DATE
Fédération du travail du Manitoba Susan Hart-Kulbaba, présidente; John Doyle, directeur, recherche et communications; Ron Hilyard, coordonnateur	12	25/04/90
Fontaine, Yvon Université de Moncton	2	09/04/90
Forsey, l'hon. Eugene A.	17	01/05/90
Foster, Kenneth	9	20/04/90
French, Richard	14	27/04/90
Ghiz, l'hon. Joe premier ministre de l'Île-du-Prince-Édouard	16	30/04/90
Hadley, Eleanor	9	20/04/90
Hall, Tony Université de Lethbridge	14	27/04/90
Hatfield, l'hon. Richard B.		
<i>Inuit Tapirisat of Canada</i> John Amagoalik, président	5	12/04/90
<i>Inuvialuit Regional Corporation</i> Roger Gruben, président	7	18/04/90
Ivanochko, Bob	18	02/05/90
Jackson, Francis Lin	18	02/05/90
Jermene, Gordon A.	20	04/05/90
Joe, Andrew Coalition 33	9	20/04/90

NOM	FASCICULE	DATE
Johnson, Linda	8	19/04/90
Keeper, Cyril	13	26/04/90
Kelly, John	9	20/04/90
<i>Kenton-Hamiota Women's Study Group</i>		
Kim Currie; Ellen Gould	10	23/04/90
Lake, Rici	7	18/04/90
Lanskail, Donald A.S. maire de Vancouver ouest	9	20/04/90
<i>Law Society of Yukon</i>		
Ron Veale, président	8	19/04/90
Lay, Keith	8	19/04/90
Lehoux, Ray	9	20/04/90
London, Jack R.	10	23/04/90
Macdonald, Alex B. Université Simon Fraser	9	20/04/90
MacQuarrie, Bob	7	18/04/90
Manitoba - Groupe de travail sur l'Accord du lac Meech Wally-Fox Decent, président; Kathy Brock, directrice des recherches	10	23/04/90
Manitobains pour le lac Meech Patrick S. Riley; Trevor Anderson; Marilyn Huband	11	24/04/90
Martin, Cabot	18	02/05/90

NOM	FASCICULE	DATE
Mauro, Arthur	12	25/04/90
Mauro, Jennifer	8	19/04/90
McCabe, John	9	20/04/90
McCorquodale, Susan Université Memorial de Terre-Neuve	16	30/04/90
McKenna, l'hon. Frank premier ministre du Nouveau-Brunswick	1	09/04/90
Meekison, J. Peter Université de l'Alberta	10	23/04/90
Mendes, Errol P. Université Western Ontario	14	27/04/90
Meyer, Linda	9	20/04/90
Mills, Annie M.	13	26/04/90
Ministère de la Justice Mary Dawson, sous-ministre déléguée (droit public)	1	04/04/90
Montgomery, Mitzi	9	20/04/90
Murphy, John maire, Ville de St.John's (Terre-Neuve)	16	30/04/90
Nation Déné Bill Erasmus, président	6	17/04/90
Nations autochtones unies Ron George, président	20	04/05/90

NOM**FASCICULE****DATE**

Nisga'a Tribal Council

Chef Rod Robinson,
directeur exécutif;
Chef Harry Nyce,
chef conseiller, Gitwinksihlkw,
vice-président, NTC;
Donald J. Rosenbloom,
conseiller juridique

9

20/04/90

Norrie, Ken

Université de l'Alberta

12

25/04/90

*Northern Association of Community
Councils*

Edward Campbell,
président;
Freeman C. Simard,
directeur des Communications

11

24/04/90

O'Dea, John R.

18

02/05/90

Patterson, Dave

18

02/05/90

Patterson, Stephen

Université du Nouveau-Brunswick

17

01/05/90

Penikett, l'hon. Tony

chef,
gouvernement du Yukon;

8

19/04/90

Penner, Roland,

Université du Manitoba

11

24/04/90

Peterson, l'hon. David

premier ministre de l'Ontario

20

04/05/90

Rankin, Murray

Université de Victoria

9

20/04/90

NOM	FASCICULE	DATE
Regroupement en faveur du lac Meech Claude Castonguay, président; Serge Saucier, cofondateur; Alex K. Paterson, c.r., associé, McMaster Meighen; Philip O'Brien, président, Davencore Inc.; François Lebrun, secrétaire général; Louis Arsenault, président du conseil, La Chambre de commerce du Québec	5	12/04/90
Rempel, Jacob, W.	9	20/04/90
Riddington, Jillian Comité spécial sur la condition féminine et la Constitution	9	20/04/90
Robinson, John	18	02/05/90
Russell, Peter H. Université de Toronto	3	10/04/90
Saxon, Joan	9	20/04/90
Schwartz, Bryan Université du Manitoba	11	24/04/90
Scott, Don	7	18/04/90
Scott, l'hon. Ian procureur général de l'Ontario	20	04/05/90
Shea, Hugh	18	02/05/90
Shelley, Richard	20	04/05/90
Sherwood, Joseph	13	26/04/90

NOM	FASCICULE	DATE
Shoe, l'hon. Margaret ministre de la Justice, gouvernement du Yukon	8	19/04/90
Sim, Peter A.	13	26/04/90
Smith, Brian, ex-solliciteur général Colombie-Britannique	9	20/04/90
Smyth, Steve	8	19/04/90
Société des Acadiens et Acadiennes du Nouveau-Brunswick Réal Gervais, président	2	09/04/90
Société franco-manitobaine Raymond Bisson, président; Cécile Bérard, directrice générale; Guy Jourdain, membre du Comité de revendications politiques; Edmond LaBossière, agent de planification et de recherche	10	23/04/90
Spence, Kit	7	18/04/90
Spencer, Guy	9	20/04/90
Stanfield, l'hon. Robert L.	17	01/05/90
Stewart-Muldoon, A.K.	9	20/04/90
Sullivan, John	9	20/04/90
Swan, Leighton	9	20/04/90
Swinton, Katherine Université de Toronto	19	03/05/90

NOM	FASCICULE	DATE
Tassé, Roger avocat	19	03/05/90
Territoires du Nord-Ouest – Comité spécial sur la réforme de la Constitution L'hon. Michael Ballantyne, M.A.L., président; L'hon. Richard Nerysoo, M.A.L.; John Ningark, M.A.L.	7	18/04/90
Thomas, Paul Université du Manitoba	13	26/04/90
<i>Townshippers' Association</i> Marjorie Goodfellow, présidente sortante; Myrna Hughes MacAulay, présidente; Helen Taylor, directrice exécutive par intérim	15	28/04/90
<i>Tree of Peace Friendship Centre</i> Tom Eagle, directeur général	6	17/04/90
Tulk, Gordon	18	02/05/90
Union internationale des journalistes de l'Amérique du Nord, Conseil du district de la province d'Ontario Joseph Mancinelli, directeur adjoint d'affaires; Jules Bloch, conseiller; Murray Gold, avocat	15	28/04/90
Watts, Ronald L. Université Queen's	3	10/04/90

NOM**FASCICULE****DATE**

Wells, l'hon. Clyde premier ministre de Terre-Neuve	17	01/05/90
Whittle, Peter	18	02/05/90
Williams, Garry	20	04/05/90
Winsor, Douglas	18	02/05/90

*Agricultural International Development Associates of
Canada*

Ait, S.

Alexander, David

Aibers, Marty

Allen, S.J.

Alliance canadienne pour les minorités visibles

Alliance for the Preservation of English in Canada

Alliance for the Preservation of English in Canada - Sunshine Coast Branch

Amirault, Margaret

Anderson, Barry

Anthony, Robert

Arlow, Karoline

Aronson, Joe C.W.

Ashton, Art

Association des droits civils - Région de la capitale nationale

*Association des gens d'expression anglaise de la vallée
de Châteauguay*

*Association des juristes d'expression française
de l'Ontario*

*Association des juristes d'expression française
du Nouveau-Brunswick*

DATE	PASCULE	ALICIAS	NUM
01/02/90	L.A.M. Noyon	7	09/08/90
02/03/90	L.A.M. Noyon	7	09/08/90
03/04/90	L.A.M. Noyon	7	09/08/90
04/05/90	L.A.M. Noyon	7	09/08/90
05/06/90	L.A.M. Noyon	7	09/08/90
06/07/90	L.A.M. Noyon	7	09/08/90
07/08/90	L.A.M. Noyon	7	09/08/90
08/09/90	L.A.M. Noyon	7	09/08/90
09/10/90	L.A.M. Noyon	7	09/08/90
10/11/90	L.A.M. Noyon	7	09/08/90
11/12/90	L.A.M. Noyon	7	09/08/90
12/13/90	L.A.M. Noyon	7	09/08/90
13/14/90	L.A.M. Noyon	7	09/08/90
14/15/90	L.A.M. Noyon	7	09/08/90
15/16/90	L.A.M. Noyon	7	09/08/90
16/17/90	L.A.M. Noyon	7	09/08/90
17/18/90	L.A.M. Noyon	7	09/08/90
18/19/90	L.A.M. Noyon	7	09/08/90
19/20/90	L.A.M. Noyon	7	09/08/90
20/21/90	L.A.M. Noyon	7	09/08/90
21/22/90	L.A.M. Noyon	7	09/08/90
22/23/90	L.A.M. Noyon	7	09/08/90
23/24/90	L.A.M. Noyon	7	09/08/90
24/25/90	L.A.M. Noyon	7	09/08/90
25/26/90	L.A.M. Noyon	7	09/08/90
26/27/90	L.A.M. Noyon	7	09/08/90
27/28/90	L.A.M. Noyon	7	09/08/90
28/29/90	L.A.M. Noyon	7	09/08/90
29/30/90	L.A.M. Noyon	7	09/08/90
30/31/90	L.A.M. Noyon	7	09/08/90
31/32/90	L.A.M. Noyon	7	09/08/90
32/33/90	L.A.M. Noyon	7	09/08/90
33/34/90	L.A.M. Noyon	7	09/08/90
34/35/90	L.A.M. Noyon	7	09/08/90
35/36/90	L.A.M. Noyon	7	09/08/90
36/37/90	L.A.M. Noyon	7	09/08/90
37/38/90	L.A.M. Noyon	7	09/08/90
38/39/90	L.A.M. Noyon	7	09/08/90
39/40/90	L.A.M. Noyon	7	09/08/90
40/41/90	L.A.M. Noyon	7	09/08/90
41/42/90	L.A.M. Noyon	7	09/08/90
42/43/90	L.A.M. Noyon	7	09/08/90
43/44/90	L.A.M. Noyon	7	09/08/90
44/45/90	L.A.M. Noyon	7	09/08/90
45/46/90	L.A.M. Noyon	7	09/08/90
46/47/90	L.A.M. Noyon	7	09/08/90
47/48/90	L.A.M. Noyon	7	09/08/90
48/49/90	L.A.M. Noyon	7	09/08/90
49/50/90	L.A.M. Noyon	7	09/08/90
50/51/90	L.A.M. Noyon	7	09/08/90
51/52/90	L.A.M. Noyon	7	09/08/90
52/53/90	L.A.M. Noyon	7	09/08/90
53/54/90	L.A.M. Noyon	7	09/08/90
54/55/90	L.A.M. Noyon	7	09/08/90
55/56/90	L.A.M. Noyon	7	09/08/90
56/57/90	L.A.M. Noyon	7	09/08/90
57/58/90	L.A.M. Noyon	7	09/08/90
58/59/90	L.A.M. Noyon	7	09/08/90
59/60/90	L.A.M. Noyon	7	09/08/90
60/61/90	L.A.M. Noyon	7	09/08/90
61/62/90	L.A.M. Noyon	7	09/08/90
62/63/90	L.A.M. Noyon	7	09/08/90
63/64/90	L.A.M. Noyon	7	09/08/90
64/65/90	L.A.M. Noyon	7	09/08/90
65/66/90	L.A.M. Noyon	7	09/08/90
66/67/90	L.A.M. Noyon	7	09/08/90
67/68/90	L.A.M. Noyon	7	09/08/90
68/69/90	L.A.M. Noyon	7	09/08/90
69/70/90	L.A.M. Noyon	7	09/08/90
70/71/90	L.A.M. Noyon	7	09/08/90
71/72/90	L.A.M. Noyon	7	09/08/90
72/73/90	L.A.M. Noyon	7	09/08/90
73/74/90	L.A.M. Noyon	7	09/08/90
74/75/90	L.A.M. Noyon	7	09/08/90
75/76/90	L.A.M. Noyon	7	09/08/90
76/77/90	L.A.M. Noyon	7	09/08/90
77/78/90	L.A.M. Noyon	7	09/08/90
78/79/90	L.A.M. Noyon	7	09/08/90
79/80/90	L.A.M. Noyon	7	09/08/90
80/81/90	L.A.M. Noyon	7	09/08/90
81/82/90	L.A.M. Noyon	7	09/08/90
82/83/90	L.A.M. Noyon	7	09/08/90
83/84/90	L.A.M. Noyon	7	09/08/90
84/85/90	L.A.M. Noyon	7	09/08/90
85/86/90	L.A.M. Noyon	7	09/08/90
86/87/90	L.A.M. Noyon	7	09/08/90
87/88/90	L.A.M. Noyon	7	09/08/90
88/89/90	L.A.M. Noyon	7	09/08/90
89/90/90	L.A.M. Noyon	7	09/08/90
90/91/90	L.A.M. Noyon	7	09/08/90
91/92/90	L.A.M. Noyon	7	09/08/90
92/93/90	L.A.M. Noyon	7	09/08/90
93/94/90	L.A.M. Noyon	7	09/08/90
94/95/90	L.A.M. Noyon	7	09/08/90
95/96/90	L.A.M. Noyon	7	09/08/90
96/97/90	L.A.M. Noyon	7	09/08/90
97/98/90	L.A.M. Noyon	7	09/08/90
98/99/90	L.A.M. Noyon	7	09/08/90
99/100/90	L.A.M. Noyon	7	09/08/90

Le Comité regrette de n'avoir pu entendre davantage de témoins. On trouvera ci-dessous la liste des groupes et particuliers qui ont fait parvenir des lettres, des mémoires ou d'autres documents, mais que le Comité n'a pu entendre.

Ackerman, Charles

Acton, Irene et R.

Adams, Samuel

*Agricultural International Development Associates of
Canada*

Airi, S.

Alexander, David

Alhers, Marty

Allen, S.J.

Alliance canadienne pour les minorités visibles

Alliance for the Preservation of English in Canada

Alliance for the Preservation of English in Canada – Sunshine Coast Branch

Amirault, Margaret

Anderson, Barry

Anthony, Robert

Arlow, Karoline

Armstrong, Joe C.W.

Ashton, Art

Association des droits civils – Région de la capitale nationale

Association des gens d'expression anglaise de la vallée
de Châteauguay

Association des juristes d'expression française
de l'Ontario

Association des juristes d'expression française
du Nouveau-Brunswick

Association du Barreau canadien

Atchison, Allan Douglas

Attwood, Margaret

Ayoub, Leonard

Bach, Mary

Bailey, H. Gordon

Bailey, Pearl

Baillie, Ian

Baird, Vaughan L.

Baker, Brian

Bangay, Alan W.

Banks, Nicholas

Barabas, Susan

Barclay, M.I.

Barnaby, Dwight C.

Barron, David

Baskerville, Grace

Bastien, Mary et Caroline

Bateman, Harry E.G.

Baugh, David J.

Baxandall, Don

Beairsto, Fred

Beamish, Daniel

Beatson, Janey

Beatson, Kim

Beaubier, P.H.

Beaujot, Roderic

Bell, Charles M.

Bell, Claude S.
 Bell, Ronald
 Belliveau, Peter A.
 Bennett, H.E.
 Bergen, Solveig A.
 Berger, Monty
 Bergman, Lily M.
 Bergstresser, Ed et Cynthia
 Berry, Kay
 Best, Jo-Anne
 Bhattacharya, S.K.
 Billyard, Robert
 Bilodeau, E.P.
 Bilton, Joyce et Marg
 Black, Lorne
 Black, Vera G.
 Blakely, Doug
 Blakely, R.
 Bland, John
 Bliss, Michael
 Blyth, Jack A.
 Bond, Audrey
 Bone, R.G.
 Booiman, S.H.
 Booth, William
 Borean, C.
 Boudreault, Daniel M.
 Bourd, David

Bourne, Charles B.
Bowley, R.E.
Boychyn, Mike
Boyd, Mabel
Boyko, L.
Bradley, Edward
Brandon Teachers' Society – Equality in Education Committee
Brauer-Irwin, B.G.H.
Brennan, Hugh V.
Brentwood Park School (Grade 3)
Bretzer, Trudy
Bridges, Pauline
Briggs, Christine A.
Brock, Herb E.
Brooks, Joyce et John
Brooks, Lloyd
Brown, Jeffery T.
Brum, Shirley
Bulbrook, Howard
Bulman, Edward S.H.
Burdge, Dorothy
Burke, Donald et Illa
Burrows, Jean E. et A.C.
Cadek, Edna
Cadrain, Penny
Cameron, Dick et Betty
Cameron, Douglas P.
Cameron, Jack

Camp, David K.
 Campbell, Allan
Canadian Committee for a Tripe E Senate – Manitoba Division
Canadian Parents for French
 Canadien(ne)s pour un Canada bilingue
 Carmichael, Donald H.
 Carpenter, Murray L.
 Carr, R.M.
 Carriere, Armand et Edna
 Carroll, P.J.
 Carsted, Col. G.W.F.
 Caruso, John
 Carver, Peter J.
 Cathrall, Annabel
 Cengarle, D.
 Chalmers, Susan
 Chambre de commerce du Canada
 Chevannes, Ivanhoe
 Chevrier, Jean
 Childs, Bonnie
 Chomaschuk, William
 Christie, Douglas
 Christie, W.J.
Citizens for Public Justice
 Clarke, Allan L.
 Clarke, James
 Clay, Dorothy
 Clayden, Joan

Cleave, Frances
Coalition du Manitoba contre le libre-échange
Cochrane, A.
Cole, Barbara
Collie, Henry E.
Collyer, Muriel
Comité canadien d'action sur le statut de la femme
Comité spécial du Nouveau-Brunswick sur la Constitution
Confédération des syndicats canadiens –
Conseil de la Colombie-Britannique
Congrès du travail du Canada
Conseil canadien sur les relations communautaires et interraciales
Conseil consultatif sur la condition de la femme du Nouveau-Brunswick
Conway, Alan
Cook, H.L.
Cooper, David
Cooper, Fred
Cooper, Robert J.
Copeland, W.K.
Corbet, Charles B.
Cowan, Glenn Keith
Cowie, Wilbur E.
Craix, Mildred E.
Cram, Edythe
Crane, J.D.T.
Crawford, Jean
Cressman, I.
Croft, Peter D.
Cross, R.

Crow, Stanley
Curell, Patrick
Currie, Louise
Czarnocki, B. Dan Hook
Daniel, L.M.
Daniels, George
Darnel, L.
Davey, Jean
David, Olive
Davidson, A.W.
Davis, Marian
Decore, Laurence, député
 Chef du Parti libéral – Alberta
Deikson, E.
De Lorme, Grace L.
Dennis, Harold
Denton, Kady
de Puyjalon, Guy
Dickenson, E.
Dignan, Randall
Dodd, George
Dodds, Helen
Doerksen, Ed
Doig, Sheila
Dorosh, Grant
Douglas, Raymond W.
Douglass, Audrey
Down, S. John
Doyle, F.P.

Drake, E.G.

Drenters, Shirley

Dubé, Paul

Dubinsky, Simon

Easy, Freda

Eaton, R.M. et R.C.

Eckensville, Evelyn et L.

Edwards, Steven

Elder, Robert B.

Emerson, Gerry

English-Speaking Canadians Association

Enns, Edna et Karl

Enns, Ruth

Enns, Victor

Enquist, L.G.

Entente cordiale

Epps, Dennis A.

Eraut, Laurence S.

Ewart, Bruce

Farant, John M.

Farrell, Ron R.

Fawcett, Douglas

Fear, Gladys

Fédération canadienne des clubs de femmes de carrières commerciales
et professionnelles

Fédération des femmes du Québec

Fédération nationale des syndicats d'infirmières/infirmiers

Federation of Saskatchewan Indian Nations

Ferguson, Bruce

Field, M.A.
Fields, Georges E.
Fisher, Amo C.
Fleming, Isabel N.
Fontaine, Alain
Forster Sr., Victor W.
Fortin, Patrice
Fowler, Donald Maxwell
Foyle, Marcus
Freedman, Gary L.
Freedom Party of Ontario
Freitag, Henry W.
Frey, M. et Mme Ernest A.
Frey, Gloria
Fuller, P.E.
Furlong, T.E.
Gagnon, Dian J.
Galipeau, Royal
Gallant, Edgar
Gamble, Alvan
Gamble, Ron
Garfatt, Addison G.
Gati, Laszlo
Gaul, John A.
Gauley, John et Hazel
Gault, Peter
Gauthier, Helen J.
Gauthier, Vital

Gayton, Douglas E.
Gedies, Adolf J.R.
Geo, Marian
George, Don
George, Pearl
Geraets, Théodore F.
Gerard, Helen
Gestion Heward Grafftey Inc.
Gillrie, Huddleston
Godfrey, Judy
Gogolinski, Gladys
Goodwin, W.L.
Gowen, Eric G.
Grafton, Bernard
Grainger, Mary
Grandfield, Verne C.
Grant, Arthur M.
Grass, James N. et Isabelle
Green, David A.
Green, John
Greeno, N.
Grimes, Roger, député
 adjoint parlementaire du premier ministre –
 Terre-Neuve et Labrador
Grinnell, W. Ross
Grolle, E. Hendrik
Guyatt, Kenneth R.
Haalboom, Richard
Halferdahl, L.B.

Hall, Edward P.
Hall, Fred L.
Hall, Tony
Hambleton, K.G.
Hannuck, Rose
Harboway, I. et M.
Harding, Jim
Harpe, Olaf et Tara
Harper, Robert
Harrison, E.
Harrison, G.
Harston, Alex J.
Hausman, Bronislaw W.
Hazan, David
Healy, Donald L.
Hedley, C.
Hedrick, Inez
Heeney, Dennis
Hemming, Timothy C.S.
Hennan, Lorne A. et Eileen I.
Henschel, Craig
Hewitt, June
Hibbard, Dale
Hicks, Bruce M.
Higgins, John
Hilchie, Irene M.
Hill, A.
Hillier, M.G.

Hinch, Paul E.
 Hinde, Arthur
 Hindle, Ethel
 Hobbs, B.M.
 Holtby, John
 Hooker, C.E.
 Horner, Leta
 Hough, Margaret
 Houston, Dorothy M.
 Howe, Tommy A.
 Howse, Robert
 Hoyer, Ed
 Hubbert, M.
 HuChala, Andrew P.
 Huckle, Durwood
 Hughes, Shirley W.
 Hughes, T.
 Hume, Mark
 Hunchak, Peter
 Hutton, Irene C.
 Hvidsten, Sylvia M.
Immigrant Women's Association of Manitoba, Inc.
 Inberg, Helen
 Inberg, R.
 Ingram, G.E. (Rev.)
 Injates, Stan
 Institut canadien de recherches sur les femmes
Islamic Coordinating Council, Toronto

Ivall, Germaine *et al*
 Ivan, Joseph
 Ivey, Gordon
 Jackson, R.A.
 Jaeger, Martin
 Jäkel, Hans-Jürgen
 James, Norman G.
 Janda, Richard
 Jansson, Lars C.
 Jaques, Barton
 Jawolik, Elsie
 Jefferson, Maxwell et Alice
 Jensen, Hilda
 Jensen, John
 Jerome, Marge
 Jobin, René
 Johnstone, J. Una
 Joyce, Thomas et C.E.
 Julian, Glenn
 Kalil, Alexander E.
 Kaminsky, J.H.
 Kargl, E.
 Kasdorf, W. et I.
 Kay, F. Dan
 Kazenel, Jerry
 Kealy, David
 Keane, J. Gregory
 Kennedy, G.H.

Kennedy, Gordon
Kent, Tom
Kiesman, Clarence
Kizyzenski, Joseph V.
Klassen, E.
Klemka, Charles
Klenman, Norman
Knaus, Jakob
Koerber, Ken et Jennie
Kokura, M. et Mme William
Kootenay Lake Community Church
Kovnats, Ian J.
Kowalchuk, Olga
Lacey, Gordon
Lakie, G.S.
Lamont, Mary
Landon, M.
Larriman, Martha
Lavoie, J. Maurice
Law, D.F. et L.M.
Leafe, Ian
LeBlanc, Guy
Lee, J.C.
Lefebvre, Roger R.C.
LeGard, Elizabeth M.
Légion royale canadienne
Leitch, Pauline D.
Lelond, Maud

Lemire, Joseph C.
Lenko, Victor
Lentowick, Robert et Deanne
Leslie, Terrance
Libman, Robert M., député
 Chef du Parti Égalité – Québec
Lindsay, Clifford et Marjorie
Lister, G.
Little, Adam S.
Litzcke, Ursula
Logeman, Nancy J.
Loree, C. Blair
Lorimer, Elaine et M.K.
Loschiavo, S.R.
Lovelace, Roy
Lucas, Heather
Lukassen, Eileen
Lutes, H.
Lynds, D. Ward
Lynn, Margaret E.
MacBain, Al
Maccario, Floriano Andrea
MacDonald, F.D.
Macdonald, Harold
Mack, Isobel
Mackay, F.J.
MacKay-Davies, Elizabeth
MacKenzie, D.L.
MacKenzie, Mary

MacKinnon, Frank
MacLeod, Earl
Macleod, J. Cameron
MacMullin, Agatha
MacPherson, Ian
Mandville, Sean W.
Manitoba Action Committee on the Status of Women
Manitoba Association of Women and the Law
Manitoba League of the Physically Handicapped Inc.
*Manitoba Provincial Organization of Business and Professional
Women's Club*
Manitoba Women's Institute
Mann, J. Fraser
Marchand, Stanley et Irene
Marcotte, Georges
Martens, W.E.
Martine, Deborah
Mastine, Susan C.
McAllister, Irene L.
McConnell, W.H.
McCormick, David H.
McCullough, R.G.
McDonough, Alexa, députée
 Chef du Nouveau Parti démocratique – Nouvelle-Écosse
McDowall, Frederick A.
McEvoy, John P.
McFarlane, Bruce C.W.
McFee, Katherine E.
McGarthy, Donald

McGill, Anne
 McGowan, Robert
 McGuire, Richard
 McGurran, B.
 McIntyre, Edith
 McKay-Clement, Margaret
 McKeen, Rod
 McLaren, Lyle
 McLear, Keith J.
 McLeod, Alex N.
 McLeod, M.A.
 McMurray, J.G.
 McNicoll, Dorothy
 McQuoid, Lila
 McWhinney, Edward
 McWhinnie, Margaret
 Meaghes, Dolores
 Meldrum, J.R.
 Melnick, Marie
 Menken, John
 Mens, J. Roderick
 Metcalfe, Fred
Metis Society of Saskatchewan
 Mettam, Donald
 Mielke, Gerald
 Millar, L.D.
 Miller, Frank
 Miller, Shirley S.

Mills, E.
Mills, Marion
Miltimore, Jim et Eileen
Mississauga Policy Advisors Association
Mitchell, J. Paul
Mitchell, John S.
Moar, G.R.
Moen, Arlo M.
Moffatt, George
Moffat, Robert E.
Molloy, John L.
Monette, Charles
Montgomery Bowker, Marjorie
Montoya, Emilio
Moore, E.G.
Moral Re-Armament in Canada (The Oxford Group)
Morel, François
Morin, Don, député
Assemblée législative – Territoires du Nord-Ouest
Morin, Lennard
maire – *Northern Village of Cumberland House*
Morris, Ken
Moss, M.A. et R.E.
Munro, Donald W.
Murray, Ferne M.
Murray, W. J.
Myers, Audrey J.
Nadeau, Yves
Nagel, George M.

Nakatsu, M.K.
 Nesbitt, John W.
 Newbound, C. Patrick
 Nichols, Kimball R.
 Nickel, Don
 Nickless, L.
 Nimitz, Ernest
 Nixon, Laird F.
 Norberg, J.W.
Northern Foundation
 Notman, J.C.
 Nutbrown, Leslie
 Ogden, Richard
 Ogston, Homer et Mildred
 Olin, Arthur
 Olito, Charles
 Olive, David F.
 Olson, Blanche M.
 Olson, Bruce W.
One Great Canada Committee
 O'Neill, Phyllis
Ontario Native Women's Association
 Opstad, Albert
 Outaouais Alliance
 Padgham, Isa
 Paquette, Gilles
 Park, Maurice W.
 Parker, D.L.

Parry, John S.
Parsons, Robert V.
Parti communiste du Canada – Comité central
Parti de l'héritage chrétien du Canada
Parti Nationaliste du Québec
Peavoy, Christina L.
Pedneault, Jean
Pelot, J. Bernard
Penner, Jim
Penner, P.E.
Phelps, Willard L., député
chef de l'Opposition
Assemblée législative – Yukon
Pickering, G.L.
Pidperyhora, Eleonor
Piehl, Jim
Pigeon, Wendy
Pilon, M.
Pink, Allan
Pinkerton, N.E. et T.H.
Plains Indians Cultural Survival School
Poney, F.A.
Pope, Richard K.
Potter, Joyce
Potter, Steven Charles
Pout, Bunny
Preddie, Calvin K.
Prince, John W.
*Prince Edward Island Advisory Council on the
Status of Women*

Prix du Mérite Canadien "Jeunesse-Education"

Provincial Council of Women

Pulham, Norm

Quadri, Veronica S.

Queen, R.G.

Quinn, Sylvia

Ransome, C.W.

Rathwell, William L. et Ethel C.

Raven, Henning

Ray, A.K.

Ready, Liam F.

Reid, George E.

Reid, Mary

Reid, Murray L.

Reimer, M. et Mme C.

Relph, Cy

Réseau d'action et d'information pour les femmes (RAIF)

Rhiness, Brian J.

Ribey, Neva

Richardson, J.W.

Rickard, S.J.W.

Rideout, Tom, député

chef de l'Opposition

Assemblée législative - Terre-Neuve

Rivers, Stanley

Riviere, Ed G.

Roach, Charles

Robbins, E.I.

Roberts, James L.

Robertson, Ellen
Robertson, W. M.
Robinson, H.V.
Robson, Mossom W.
Rodrigues-Ely, R.
Rogers, C.J.
Rogers, Derek
Rondeau, Jean-Marie
Ronne, H. John
Ronway, Ivan J.
Rose, Bernice
Rosenberg, Richard S.
Ross, Arthur
Ross, Clarence
Ross, M. et Mme R.E.
Ross, Mme Robert H.
Ross, Romaine K.
Rowan, Paul A.R.
Runacres, P.A.
Ruptash, George et Lynette
Rutledge, Fred
Ruttan, Bessie
Ruttan, W.K.
Ruygrok, Gerald W.
Sage, Robert F.
Salcon, Rufino
Samegret, K.
Sample, Mary et Lawrence

Sanders, Vernon A.
Savage, Philip
Sawatsky, Len
Sayegh, Emile
Scharf, Jane
Schirmann, H.
Schmidt, Cleo
Schneider, James
Schwanke, Maureen
Schwartzberger, Norma
Scott, Frederick H.
Sear, R.G.
Semerad, Rose
Serafini, R.
Servativs, J. et S.
Sewice, Anne
Sharp, D.
Shaver, Garnet J.W.
Shaw, Dennis
Sheikh, Ali
Shepherd, A.R.
Shepherdson, Alice
Shields, L.K.
Short, D.W.
Shortreed, R.
Shuttleworth, Gordon
Siemens, Bert
Sisler, Berenice B.

Skilling, George
Smith, Albert K.
Smith, Arden
Smith, Charles A.
Smith, Eleanor W.
Smith, M. et Mme Glenn
Smith, Ralph M.
Smith, Richard W.
Snejdar, Laurretta
Snow, Kathleen M.
Sparkes, Stanley
Speck, Minna
Spence, L.M. et C.R.
Spencer, Brenda
Spendlow, V.W.
Stark, John
Steinbart, Alice
Stevenson, D.M. et W.
Stewart, James
Stewart, T.A.
St-Louis, Jean
Stock, George R.
Stock, Helen J.
Stogram, J.W.
Stone, Alan B.
Storey, Mark
Streight, Stanley R.
Streight, Walter E.

Strickland, M. et Mme D.J.

Stubbert, J. Wesley

Sullivan, Harry M.

Sullivan, James

Summer, John D.

Sutherland, Orville

Suurmann, S.

Swainson, Neil A.

Swanick, Robert W.

Sweeney, R.P.

Tamney, Roderick D.

Taylor, Cassie

Taylor, Heidi

Thomas, Kenneth G.

Thomson, Val

Thomson-Bland, Fay

Thornborrow, Linda

Thorpe, F.J.

Timmins, Steve

Tobias, Francisco C.

Toffoli, Garry

Tomasky, M. et Mme

Tomblin, Stephen G.

Toupin, Lucien

Tracey, Brian

Tremblay, Rodrique

Trip, Gwen

Trott, Doris C.

Turchyn, Jerry
Turnock, Allan C.
Ubriaco, Rita
Ullmann, J.
University Women's Club of Winnipeg
V.O.T.E. Canada, Voice of the Electorate
Vaughan, Victor
Veley, Henry
Venables, Nevill
Ville d'Ottawa – Comité consultatif sur
les minorités visibles
Vincent, Jacques
Vinci, Tom
Vine, Ron
Vinson, John R.
Wades, Douglas
Wagner, Travis S.
Waite, Sidney A.
Wakeford, Grace
Wakeford, L.
Walde, C.M.
Walker, C.H.
Walker, David R.
Walter Sr., Lyle
Walters, D.G.
Ward, Douglas A.
Ward-Stewart, Gail
Watling, Bernice
Watson, G.N.

Watson, William G.
 Weagle, Anthony
 Weld, James et Magdalene
 Wellhauser, Jeanne
 Wellwood, Harvey et Blanche
 Wensley, A.C.H.
 West, W.
Western Arctic Progressive Conservative Association
Western Independence Party of Manitoba
Westman Coalition on Equality Rights in the 1987 Meech Lake Accord
 Wetmore, M.
 Whelan, John L.
 White, Mary M.
 Whittaker, John A.
 Whyte, Alexander et Lillian
 Whyte, John
 Williams, C.D.
 Williams, Cindy
 Williams, Colin
 Williamson, E.L.R.
Willowdale Federal Progressive Conservative Association
 Wilson, Dennis
 Wilson, F.D., député
 chef du Parti libéral – Colombie-Britannique
 Wilson, J.B.
 Wilson, Kathleen A.
 Wing, D.R.
 Winkworth, A.
 Wiseman, M. et Mme I.

Wishart, W.D.
Wong, Bradley
Wood, Donna
Woolverton, Bill
Wright, M. et Mme A.
Wright, Murray
Wright, Zaida
Wyatt, A.R.C. et Muriel G.
Wynen, John et Mariette
Yaxley, Eric
Yoshida, Lucille
Young, Albert Charles
YM-YWCA de Winnipeg

Wilson, Dennis
Wilson, F.D., député
chef du Parti libéral -
Columbia-Britannique
Wilson, I.B.
Wilson, Kathleen A.
Wing, D.R.
Winkworth, A.
Wiseman, M. et Mme I.
Williamson, E.L.R.
Williams, Colin
Williams, Cindy
Williams, C.D.
Wylie, John
Wylie, Alexander et Lillian
Whitaker, John A.
White, Mary M.
White, John I.
Wetmore, M.
Westman, M. et Mme I.
West, W.
Wendy, A.C.H.
Wellwood, Harvey et Blanche
Wellman, Jeanne
Weld, James et Magdalene
Wesley, Anthony
Watson, William G.

ANNEXE C

MODIFICATION CONSTITUTIONNELLE DE 1987 (l'Accord du lac Meech)

Loi constitutionnelle de 1867

1. La *Loi constitutionnelle de 1867* est modifiée par insertion, après l'article 1, de ce qui suit :

Règle interprétative

«2. (1) Toute interprétation de la Constitution du Canada doit concorder avec :

a) la reconnaissance de ce que l'existence de Canadiens d'expression française, concentrés au Québec mais présents aussi dans le reste du pays, et de Canadiens d'expression anglaise, concentrés dans le reste du pays mais aussi présents au Québec, constitue une caractéristique fondamentale du Canada;

b) la reconnaissance de ce que le Québec forme au sein du Canada une société distincte.

Rôle du Parlement et des législatures

(2) Le Parlement du Canada et les législatures des provinces ont le rôle de protéger la caractéristique fondamentale du Canada visée à l'alinéa (1)a).

Rôle de la législature et du gouvernement du Québec

(3) La législature et le gouvernement du Québec ont le rôle de protéger et de promouvoir le caractère distinct du Québec visé à l'alinéa (1)b).

Maintien des droits des législatures et gouvernements

(4) Le présent article n'a pas pour effet de déroger aux pouvoirs, droits ou privilèges du Parlement ou du gouvernement du Canada, ou des législatures ou des gouvernements des provinces, y compris à leurs pouvoirs, droits ou privilèges en matière de langue.»

2. La même loi est modifiée par insertion, après l'article 24, de ce qui suit :

Propositions

«25. (1) En cas de vacance au Sénat, le gouvernement de la province à représenter peut proposer au Conseil privé de la Reine pour le Canada des personnes susceptibles d'être nommées au siège vacant.

Choix des sénateurs

(2) Jusqu'à la modification, faite conformément à l'article 41 de la *Loi constitutionnelle de 1982*, de toute disposition de la Constitution du Canada relative au Sénat, les personnes nommées aux sièges vacants au Sénat sont choisies parmi celles qui ont été proposées par le gouvernement de la province à représenter et agréées par le Conseil privé de la Reine pour le Canada.»

3. La même loi est modifiée par insertion, après l'article 95, de ce qui suit :

«Accords relatifs à l'immigration et aux aubains

Engagement

95A. Sur demande du gouvernement d'une province, le gouvernement du Canada négocie avec lui en vue de conclure, en matière d'immigration ou d'admission temporaire des aubains dans la province, un accord adapté aux besoins et à la situation particulière de celle-ci.

Accords

95B. (1) Tout accord conclu entre le Canada et une province en matière d'immigration ou d'admission temporaire des aubains dans la province a, une fois faite la déclaration visée au paragraphe 95C(1), force de loi et a dès lors effet indépendamment tant du point 25 de l'article 91 que de l'article 95.

Restriction

(2) L'accord ayant ainsi force de loi n'a d'effet que dans la mesure de sa compatibilité avec les dispositions des lois du Parlement du Canada qui fixent des normes et objectifs nationaux relatifs à l'immigration et aux aubains, notamment en ce qui concerne l'établissement des catégories générales d'immigrants, les niveaux d'immigration au Canada et la détermination des catégories de personnes inadmissibles au Canada.

Application de la
Charte

(3) La *Charte canadienne des droits et libertés* s'applique aux accords ayant ainsi force de loi et à toute mesure prise sous leur régime par le Parlement ou le gouvernement du Canada ou par la législature ou le gouvernement d'une province.

Proclamation rela-
tive aux accords

95C. (1) La déclaration portant qu'un accord visé au paragraphe 95B(1) a force de loi se fait par proclamation du gouverneur général sous le grand sceau du Canada, autorisée par des résolutions du Sénat, de la Chambre des communes et de l'assemblée législative de la province qui est partie à l'accord.

Modification des
accords

(2) La modification d'un accord visé au paragraphe 95B(1) se fait par proclamation du gouverneur général sous le grand sceau du Canada, autorisée :

- a) soit par des résolutions du Sénat, de la Chambre des communes et de l'assemblée législative de la province qui est partie à l'accord;
- b) soit selon les modalités prévues dans l'accord même.

Application des arti-
cles 46 à 48 de la *Loi*
constitutionnelle de
1982

95D. Les articles 46 à 48 de la *Loi constitutionnelle de 1982* s'appliquent, avec les adaptations nécessaires, à toute déclaration faite aux termes du paragraphe 95C(1), à toute modification d'un accord faite aux termes du paragraphe 95C(2) ou à toute modification faite aux termes de l'article 95E.

Modification des
articles 95A à 95D
ou du présent article

95E. Les articles 95A à 95D ou le présent article peuvent être modifiés conformément au paragraphe 38(1) de la *Loi constitutionnelle de 1982*, à condition que la modification soit autorisée par des résolutions des assemblées législatives de toutes les provinces qui sont, à l'époque de celle-ci, parties à un accord ayant force de loi aux termes du paragraphe 95B(1).»

4. La même loi est modifiée par insertion, avant l'article 96, de ce qui suit :

«Dispositions générales»

5. La même loi est modifiée par insertion, avant l'article 101, de ce qui suit :

«Tribunaux créés par le Parlement du Canada»

6. La même loi est modifiée par insertion, après l'article 101, de ce qui suit :

«Cour suprême du Canada

Maintien de la Cour
suprême du Canada

101A. (1) La cour qui existe sous le nom de Cour suprême du Canada est maintenue à titre de cour générale d'appel pour le Canada et de cour additionnelle propre à améliorer l'application des lois du Canada. Elle conserve ses attributions de cour supérieure d'archives.

Composition

(2) La Cour suprême du Canada se compose du juge en chef, appelé juge en chef du Canada, et de huit autres juges, que nomme le gouverneur général en conseil par lettres patentes sous le grand sceau.

Conditions de nomi-
nation

101B. (1) Les juges sont choisis parmi les personnes qui, après avoir été admises au barreau d'une province ou d'un territoire, ont, pendant au moins dix ans au total, été juges de n'importe quel tribunal du pays ou inscrites au barreau de n'importe quelle province ou de n'importe quel territoire.

Québec : trois juges

(2) Au moins trois des juges sont choisis parmi les personnes qui, après avoir été admises au barreau du Québec, ont, pendant au moins dix ans au total, été inscrites à ce barreau ou juges d'un tribunal du Québec ou d'un tribunal créé par le Parlement du Canada.

Propositions de
nomination

101C. (1) En cas de vacance à la Cour suprême du Canada, le gouvernement de chaque province peut proposer au ministre fédéral de la Justice, pour la charge devenue vacante, des personnes admises au barreau de cette province et remplissant les conditions visées à l'article 101B.

Nomination parmi les personnes proposées

(2) Le gouverneur général en conseil procède aux nominations parmi les personnes proposées et qui agrément au Conseil privé de la Reine pour le Canada; le présent paragraphe ne s'applique pas à la nomination du juge en chef dans les cas où il est choisi parmi les juges de la Cour suprême du Canada.

Nomination parmi les personnes proposées par le Québec

(3) Dans le cas de chacune des trois nominations à faire conformément au paragraphe 101B(2), le gouverneur général en conseil nomme une personne proposée par le gouvernement du Québec.

Nominations parmi les personnes proposées par les autres provinces

(4) Dans le cas de toute autre nomination, le gouverneur général en conseil nomme une personne proposée par le gouvernement d'une autre province que le Québec.

Inamovibilité, traitement, etc.

101D. Les articles 99 et 100 s'appliquent aux juges de la Cour suprême du Canada.

Rapport avec l'article 101

101E. (1) Sous réserve que ne soient pas adoptées, dans les matières visées à l'article 101, de dispositions incompatibles avec les articles 101A à 101D, ceux-ci n'ont pas pour effet de porter atteinte à la compétence législative conférée au Parlement du Canada en ces matières.

Renvois à la Cour suprême du Canada

(2) Il est entendu que l'article 101A n'a pas pour effet de porter atteinte à la compétence législative du Parlement du Canada en ce qui concerne le renvoi à la Cour suprême du Canada de questions de droit ou de fait, ou de toute autre question.»

7. La même loi est modifiée par insertion, après l'article 106, de ce qui suit :

Programmes cofinancés

«**106A.** (1) Le gouvernement du Canada fournit une juste compensation au gouvernement d'une province qui choisit de ne pas participer à un programme national cofinancé qu'il établit après l'entrée en vigueur du présent article dans un secteur de compétence exclusive provinciale, si la province applique un programme ou une mesure compatible avec les objectifs nationaux.

Non-élargissement des compétences législatives

(2) Le présent article n'élargit pas les compétences législatives du Parlement du Canada ou des législatures des provinces.»

8. La même loi est modifiée par insertion, après l'article 147, de ce qui suit :

«XII.—CONFÉRENCES SUR L'ÉCONOMIE ET SUR D'AUTRES QUESTIONS

Convocation

148. Le premier ministre du Canada convoque au moins une fois par an une conférence réunissant les premiers ministres provinciaux et lui-même et portant sur l'économie canadienne ainsi que sur toute autre question appropriée.

XIII.—MENTIONS

Présomption

149. Toute mention de la présente loi est réputée constituer également une mention de ses modifications.»

Loi constitutionnelle de 1982

9. Les articles 40 à 42 de la *Loi constitutionnelle de 1982* sont abrogés et remplacés par ce qui suit :

Compensation

40. Le Canada fournit une juste compensation aux provinces auxquelles ne s'applique pas une modification faite conformément au paragraphe 38(1) et relative à un transfert de compétences législatives provinciales au Parlement.

Consentement unanime

41. Toute modification de la Constitution du Canada portant sur les questions suivantes se fait par proclamation du gouverneur général sous le grand sceau du Canada, autorisée par des résolutions du Sénat, de la Chambre des communes et de l'assemblée législative de chaque province :

- a) la charge de Reine, celle de gouverneur général et celle de lieutenant-gouverneur;
- b) les pouvoirs du Sénat et le mode de sélection des sénateurs;
- c) le nombre des sénateurs par lesquels une province est habilitée à être représentée et les conditions de résidence qu'ils doivent remplir;
- d) le droit d'une province d'avoir à la Chambre des communes un nombre de députés au moins égal à celui des sénateurs par lesquels elle était habilitée à être représentée le 17 avril 1982;
- e) le principe de la représentation proportionnelle des provinces à la Chambre des communes prévu par la Constitution du Canada;
- f) sous réserve de l'article 43, l'usage du français ou de l'anglais;
- g) la Cour suprême du Canada;
- h) le rattachement aux provinces existantes de tout ou partie des territoires;

- i) par dérogation à toute autre loi ou usage, la création de provinces;
- j) la modification de la présente partie.»

10. L'article 44 de la même loi est abrogé et remplacé par ce qui suit :

Modification par le
Parlement

«**44.** Sous réserve de l'article 41, le Parlement a compétence exclusive pour modifier les dispositions de la Constitution du Canada relatives au pouvoir exécutif fédéral, au Sénat ou à la Chambre des communes.»

11. Le paragraphe 46(1) de la même loi est abrogé et remplacé par ce qui suit :

Initiative des procé-
dures

«**46.** (1) L'initiative des procédures de modification visées aux articles 38, 41 et 43 appartient au Sénat, à la Chambre des communes ou à une assemblée législative.»

12. Le paragraphe 47(1) de la même loi est abrogé et remplacé par ce qui suit :

Modification sans
résolution du Sénat

«**47.** (1) Dans les cas visés à l'article 38, 41 ou 43, il peut être passé outre au défaut d'autorisation du Sénat si celui-ci n'a pas adopté de résolution dans un délai de cent quatre-vingts jours suivant l'adoption de celle de la Chambre des communes et si cette dernière, après l'expiration du délai, adopte une nouvelle résolution dans le même sens.»

13. La partie VI de la même loi est abrogée et remplacée par ce qui suit :

«PARTIE VI

CONFÉRENCES CONSTITUTIONNELLES

Convocation

50. (1) Le premier ministre du Canada convoque au moins une fois par an une conférence constitutionnelle réunissant les premiers ministres provinciaux et lui-même, la première devant avoir lieu en 1988.

Ordre du jour

(2) Sont placées à l'ordre du jour de ces conférences les questions suivantes :

- a) la réforme du Sénat, y compris son rôle et ses fonctions, ses pouvoirs, le mode de sélection des sénateurs et la représentation au Sénat;
- b) les rôles et les responsabilités en matière de pêches;
- c) toutes autres questions dont il est convenu.»

14. Le paragraphe 52(2) de la même loi est modifié par adjonction de ce qui suit :

«d) les autres modifications qui lui sont apportées.»

15. L'article 61 de la même loi est abrogé et remplacé par ce qui suit :

Mentions

«61. Toute mention de la *Loi constitutionnelle de 1982* ou des *Lois constitutionnelles de 1867 à 1982* est réputée constituer également une mention de leurs modifications.»

Dispositions générales

Patrimoine multiculturel et peuples autochtones

16. L'article 2 de la *Loi constitutionnelle de 1867* n'a pas pour effet de porter atteinte aux articles 25 ou 27 de la *Charte canadienne des droits et libertés*, à l'article 35 de la *Loi constitutionnelle de 1982* ou au point 24 de l'article 91 de la *Loi constitutionnelle de 1867*.

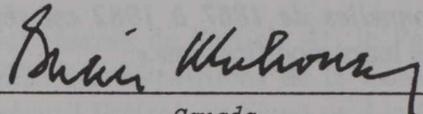
TITRE

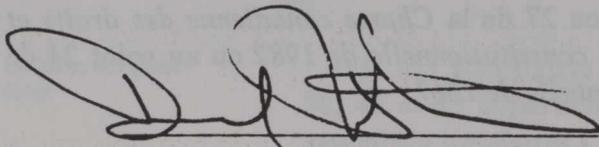
Titre

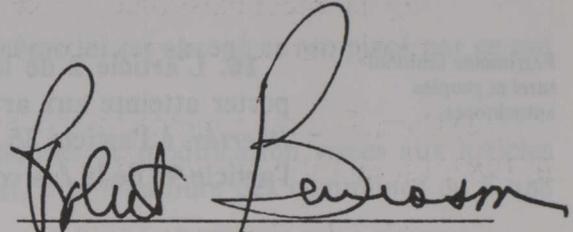
17. Titre de la présente modification : *Modification constitutionnelle de 1987*.

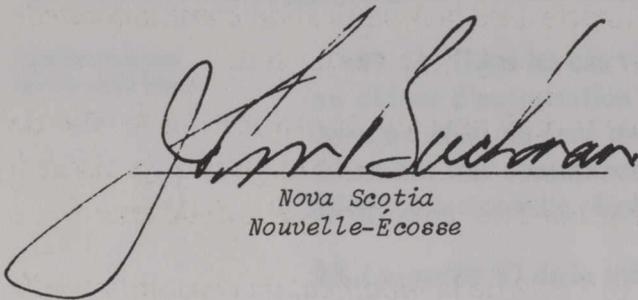
Signed at Ottawa,
June 3, 1987

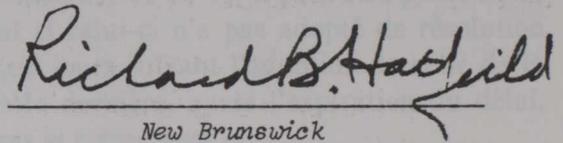
Fait à Ottawa
le 3 juin 1987

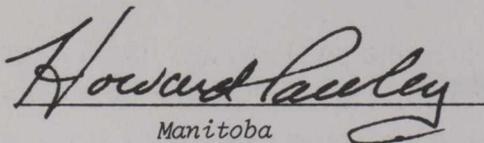

Canada

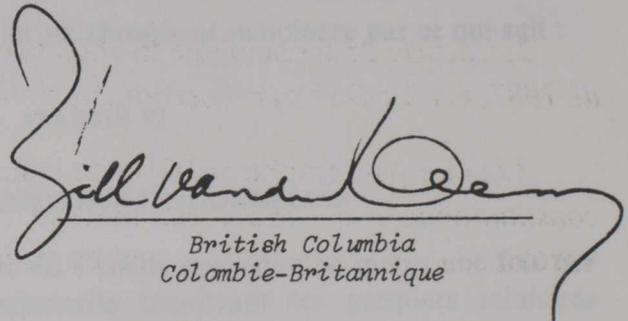

Ontario

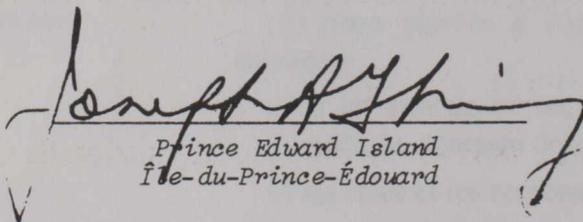

Québec

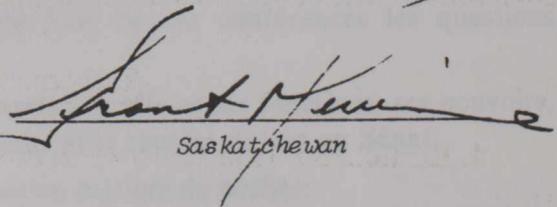

Nova Scotia
Nouvelle-Écosse

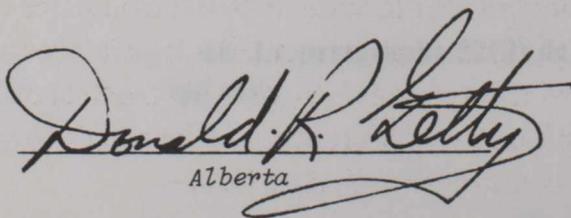

New Brunswick
Nouveau-Brunswick

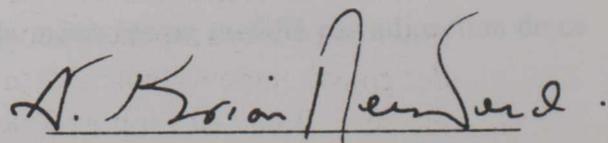

Manitoba


British Columbia
Colombie-Britannique


Prince Edward Island
Île-du-Prince-Édouard


Saskatchewan


Alberta


Newfoundland
Terre-Neuve

ANNEXE D

RÉSOLUTION D'ACCOMPAGNEMENT DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Loi constitutionnelle de 1867

1.(1) Le paragraphe 2(1) de la *Loi constitutionnelle de 1867*, édicté par l'article 1 de la *Modification constitutionnelle de 1987*, est modifié par adjonction de ce qui suit:

«c) la reconnaissance de ce que, au Nouveau-Brunswick, les communautés francophone et anglophone ont un statut et des droits et privilèges égaux,»

(2) L'article 2 de la même loi, édicté par l'article 1 de la *Modification constitutionnelle de 1987*, est modifié par insertion, après le paragraphe (2), de ce qui suit:

«(2.1) Le Parlement et le gouvernement du Canada ont le rôle de promouvoir la caractéristique fondamentale du Canada visée à l'alinéa (1)a.»

(3) L'article 2 de la même loi, édicté par l'article 1 de la *Modification constitutionnelle de 1987*, est modifié par insertion, après le paragraphe (3), de ce qui suit:

«(3.1) La législature et le gouvernement du Nouveau-Brunswick ont le rôle de protéger et de promouvoir l'égalité des deux communautés linguistiques visées à l'alinéa (1)c) en ce qui touche à leur statut et à leurs droits et privilèges.»

2. L'article 25 de la même loi, édicté par l'article 2 de la *Modification constitutionnelle de 1987*, est modifié par insertion, après «province», de «ou du territoire»,

3.(1) Le paragraphe 101C(1) de la même loi, édicté par l'article 6 de la *Modification constitutionnelle de 1987*, est modifié par insertion, après la première mention de «province», de «ou territoire», et, après la seconde, de «ou de ce territoire».

(2) Le paragraphe 101C(4) de la même loi, édicté par l'article 6 de la *Modification constitutionnelle de 1987*, est modifié par insertion, après «Québec», de «ou d'un territoire».

Loi constitutionnelle de 1982

4. L'article 36 de la *Loi constitutionnelle de 1982* est modifié par adjonction de ce qui suit:

«(3) En 1991, ainsi que tous les cinq ans par la suite, le Sénat évalue les résultats obtenus en ce qui touche les engagements du Parlement, des législatures ainsi que des gouvernements fédéral et provinciaux énoncés au présent article; l'évaluation achevée, il en fait rapport à la première conférence ultérieure convoquée aux termes de l'article 148 de la *Loi constitutionnelle de 1867*.»

5. L'article 43 de la même loi devient le paragraphe 43(1) et est modifié par adjonction de ce qui suit:

«(2) Les dispositions de la loi du Nouveau-Brunswick intitulée *Loi reconnaissant l'égalité des deux communautés linguistiques officielles au Nouveau-Brunswick*, chapitre O-1,1 des Lois du Nouveau-Brunswick, 1981, ne peuvent être modifiées que par proclamation du gouverneur général sous le grand sceau du Canada, autorisée par des résolutions du Sénat, de la Chambre des communes et de l'assemblée législative du Nouveau-Brunswick.»

6. La même loi est modifiée par insertion, après l'article 43, de ce qui suit:

43.1 Par dérogation à l'alinéa 41*i*), toute modification de la Constitution du Canada portant sur la création de provinces dans les territoires se fait par proclamation du gouverneur général sous le grand sceau du Canada, autorisée par des résolutions du Sénat et de la Chambre des communes.»

7. Le même loi est modifiée par insertion, après l'article 46, de ce qui suit:

«46.1 La Chambre des communes ou une assemblée législative ne peut adopter une mesure relative à la modification, dans les conditions prévues aux articles 38, 41, 43, 43.1 ou 46, de la Constitution du Canada que si elle tient au préalable des audiences publiques à ce sujet.»

8. Le paragraphe 47(1) de la même loi, édicté par l'article 12 de la *Modification constitutionnelle de 1987*, est modifié par insertion, après «43» de «ou 43.1».

9.(1) Le paragraphe 50(2) de la même loi, édicté par l'article 13 de la *Modification constitutionnelle de 1987*, est modifié par insertion, après l'alinéa a), de ce qui suit:

«a.1) les questions constitutionnelles qui intéressent directement les peuples autochtones du Canada, notamment la détermination et la définition de leurs droits;»

(2) L'article 50 de la même loi, édicté par l'article 13 de la *Modification constitutionnelle de 1987*, est modifié par adjonction de ce qui suit:

«(3) Les questions visées à l'alinéa (2)b) ne portent pas sur des points de compétence et n'ont plus à figurer à l'ordre du jour après la première de ces conférences.

(4) Le premier ministre du Canada invite les représentants des peuples autochtones du Canada et les représentants élus des gouvernements du territoire du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest à participer, lors de ces conférences, aux travaux relatifs aux questions visées à l'alinéa (2)a.1).»

Modification constitutionnelle de 1987

10. L'article 16 de la *Modification constitutionnelle de 1987* est modifié par insertion, après «27», de «ou 28».

Titre

11. Titre de la présente annexe ou de la disposition faisant l'objet de la proclamation:
Modification constitutionnelle (année de la proclamation) (numéro, s'il y a lieu).

Honorable Jean Chartrand, député
Président

LE MARDI 7 MAI 1990

Un exemplaire des Procès-verbaux et témoignages s'y rapportant du Comité spécial pour examiner le projet de résolution d'accompagnement à l'Accord du lac Meech (*fascicules n^{os} 1 à 20 et 21 qui comprend le présent rapport*) est déposé.

Le Comité spécial chargé d'examiner le projet de résolution d'accompagnement à l'Accord du lac Meech se réunit à huis clos aujourd'hui à 8 h, dans la salle 200 du Centre de conférences, à Ottawa, sous la présidence de Jean Charest (*président*).

Respectueusement soumis,

Membres du Comité présents: J.W. Bud Bird, Ethel Blondia, Pauline Browes, Jean Charest, Gabriel Desjardins, Dorothy Dobbie, Robert Engler, David MacDonald, Arnold Malott, Lorne Nystrom, André Plamondon, Bill Rompley.

L'honorable Jean Charest, député
Président

Aussi présents: De la Bibliothèque du Parlement: Jacques Rousseau, attaché de recherche, Gary Levy, consultant.

Le Comité reprend les travaux prévus à son ordre de renvoi en date du mardi 27 mars 1990, soit l'étude du projet de Résolution d'accompagnement à l'Accord du lac Meech (*voir les Procès-verbaux et témoignages du mardi 7 avril 1990, fascicule no 1*).

Le Comité commence l'étude d'un projet de rapport.

À 12 h, la séance est suspendue.

À 13 h 30, la séance reprend.

Le Comité poursuit l'étude du projet de rapport.

À 17 h 20, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de président.

LE MERCREDI 9 MAI 1990

(34)

Le Comité spécial chargé d'examiner le projet de résolution d'accompagnement à l'Accord du lac Meech se réunit à huis clos aujourd'hui à 13 h 45, dans la salle 200 du Centre de conférences, à Ottawa, sous la présidence de Jean Charest (*président*).

Membres du Comité présents: J.W. Bud Bird, Ethel Blondia, Pauline Browes, Jean Charest, Gabriel Desjardins, Dorothy Dobbie, Robert Engler, David MacDonald, Arnold

Un exemplaire des Procès-verbaux et témoignages y rapportés du Comité spécial
pour examiner le projet de résolution d'accompagnement à l'Accord du lac Meach
(Annexes n° 1 à 20 et 21 qui composent le présent rapport) est déposé.

Respectueusement, votre dévoué,

Honorable Jean Charest, député
Président

PROCÈS-VERBAUX

LE MARDI 8 MAI 1990

(33)

[Traduction]

Le Comité spécial chargé d'examiner le projet de résolution d'accompagnement à l'Accord du lac Meech se réunit à huis clos aujourd'hui à 9 h, dans la salle 200 du Centre de conférences, à Ottawa, sous la présidence de Jean Charest (*président*).

Membres du Comité présents: J.W. Bud Bird, Ethel Blondin, Pauline Browes, Jean Charest, Gabriel Desjardins, Dorothy Dobbie, Robert Kaplan, David MacDonald, Shirley Maheu, Arnold Malone, Lorne Nystrom, André Plourde, Ross Reid, Svend Robinson, Bill Rompkey.

Aussi présents: De la Bibliothèque du Parlement: Jacques Rousseau, attaché de recherche. Gary Levy, consultant.

Le Comité reprend les travaux prévus à son ordre de renvoi en date du mardi 27 mars 1990, soit l'étude du projet de Résolution d'accompagnement à l'Accord du lac Meech (*voir les Procès-verbaux et témoignages du mardi 3 avril 1990, fascicule no 1*).

Le Comité commence l'étude d'un projet de rapport.

À 12 h, la séance est suspendue.

À 13 h 30, la séance reprend.

Le Comité poursuit l'étude du projet de rapport.

À 17 h 20, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

LE MERCREDI 9 MAI 1990

(34)

Le Comité spécial chargé d'examiner le projet de résolution d'accompagnement à l'Accord du lac Meech se réunit à huis clos aujourd'hui à 13 h 45, dans la salle 200 du Centre de conférences, à Ottawa, sous la présidence de Jean Charest (*président*).

Membres du Comité présents: J.W. Bud Bird, Ethel Blondin, Pauline Browes, Jean Charest, Gabriel Desjardins, Dorothy Dobbie, Robert Kaplan, David MacDonald, Arnold

Malone, Lorne Nystrom, André Ouellet, André Plourde, Ross Reid, Svend Robinson, Bill Rompkey.

Aussi présents: De la Bibliothèque du Parlement: Jacques Rousseau, attaché de recherche. Gary Levy, consultant.

Le Comité reprend les travaux prévus à son ordre de renvoi en date du mardi 27 mars 1990, soit l'étude du projet de Résolution d'accompagnement à l'Accord du lac Meech (*voir les Procès-verbaux et témoignages du mardi 3 avril 1990, fascicule no 1*).

Le Comité poursuit l'étude du projet de rapport.

À 18 h 48, la séance est suspendue.

À 19 h 30, la séance reprend.

À 20 h 48, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

LE JEUDI 10 MAI 1990

(35)

Le Comité spécial chargé d'examiner le projet de résolution d'accompagnement à l'Accord du lac Meech se réunit à huis clos aujourd'hui à 14 h 35, dans la salle 200 du Centre de conférences, à Ottawa, sous la présidence de Jean Charest (*président*).

Membres du Comité présents: J.W. Bud Bird, Ethel Blondin, Pauline Browes, Jean Charest, Gabriel Desjardins, Dorothy Dobbie, Jim Edwards, Robert Kaplan, David MacDonald, Arnold Malone, Lorne Nystrom, André Ouellet, André Plourde, Ross Reid, Svend Robinson, Bill Rompkey.

Aussi présents: De la Bibliothèque du Parlement: Jacques Rousseau, attaché de recherche. Gary Levy, consultant.

Le Comité reprend les travaux prévus à son ordre de renvoi en date du mardi 27 mars 1990, soit l'étude du projet de Résolution d'accompagnement à l'Accord du lac Meech (*voir les Procès-verbaux et témoignages du mardi 3 avril 1990, fascicule no 1*).

Le Comité poursuit l'étude du projet de rapport.

À 15 h 35, la séance est suspendue.

À 21 h 30, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

LE VENDREDI 11 MAI 1990

(36)

Le Comité spécial chargé d'examiner le projet de résolution d'accompagnement à l'Accord du lac Meech se réunit à huis clos aujourd'hui à 14 h 15, dans la salle 200 du Centre de conférences, à Ottawa, sous la présidence de Jean Charest (*président*).

Membres du Comité présents: Pauline Browes, Jean Charest, Gabriel Desjardins, Dorothy Dobbie, Jim Edwards, Robert Kaplan, David MacDonald, Arnold Malone, Lorne Nystrom, André Ouellet, André Plourde, Ross Reid.

Aussi présents: De la Bibliothèque du Parlement: Jacques Rousseau, attaché de recherche. Gary Levy, consultant.

Le Comité reprend les travaux prévus à son ordre de renvoi en date du mardi 27 mars 1990, soit l'étude du projet de Résolution d'accompagnement à l'Accord du lac Meech (*voir les Procès-verbaux et témoignages du mardi 3 avril 1990, fascicule no 1*).

Le Comité poursuit l'étude du projet de rapport.

À 18 h 10, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

LE SAMEDI 12 MAI 1990

(37)

Le Comité spécial chargé d'examiner le projet de résolution d'accompagnement à l'Accord du lac Meech se réunit à huis clos aujourd'hui à 9 h 40, dans la salle 536, de l'édifice Wellington, sous la présidence de Jean Charest (*président*).

Membres du Comité présents: Pauline Browes, Jean Charest, Gabriel Desjardins, Dorothy Dobbie, Robert Kaplan, David MacDonald, Arnold Malone, Lorne Nystrom, André Ouellet, André Plourde, Ross Reid.

Aussi présents: De la Bibliothèque du Parlement: Jacques Rousseau, attaché de recherche. Gary Levy, consultant.

Le Comité reprend les travaux prévus à son ordre de renvoi en date du mardi 27 mars 1990, soit l'étude du projet de Résolution d'accompagnement à l'Accord du lac Meech (*voir les Procès-verbaux et témoignages du mardi 3 avril 1990, fascicule no 1*).

Le Comité poursuit l'étude du projet de rapport.

À 13 h 10, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

LE LUNDI 14 MAI 1990

(38)

Le Comité spécial chargé d'examiner le projet de résolution d'accompagnement à l'Accord du lac Meech se réunit à huis clos aujourd'hui à 10 h 20, dans la salle 536 de l'édifice Wellington, sous la présidence de Jean Charest (*président*).

Membres du Comité présents: J.W. Bud Bird, Ethel Blondin, Pauline Browes, Jean Charest, Gabriel Desjardins, Dorothy Dobbie, Robert Kaplan, David MacDonald, Arnold Malone, Lorne Nystrom, André Ouellet, André Plourde, Ross Reid, Svend Robinson, William Rompkey.

Aussi présents: De la Bibliothèque du Parlement: Jacques Rousseau, attaché de recherche. Gary Levy, consultant.

Le Comité reprend les travaux prévus à son ordre de renvoi en date du mardi 27 mars 1990, soit l'étude du projet de Résolution d'accompagnement à l'Accord du lac Meech (*voir les Procès-verbaux et témoignages du mardi 3 avril 1990, fascicule no 1*).

Le Comité poursuit l'étude du projet de rapport.

À 11 h 30, la séance est suspendue.

À 12 h 05, la séance reprend.

À 15 h 15, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

LE MARDI 15 MAI 1990

(39)

Le Comité spécial chargé d'examiner le projet de résolution d'accompagnement à l'Accord du lac Meech se réunit à huis clos aujourd'hui à 14 h 45, dans la salle 536 de l'édifice Wellington, sous la présidence de Jean Charest (*président*).

Membres du Comité présents: J.W. Bud Bird, Ethel Blondin, Pauline Browes, Jean Charest, Gabriel Desjardins, Dorothy Dobbie, Robert Kaplan, David MacDonald, Arnold Malone, Lorne Nystrom, André Ouellet, André Plourde, Ross Reid, Svend Robinson, William Rompkey.

Aussi présents: De la Bibliothèque du Parlement: Jacques Rousseau, attaché de recherche. Gary Levy, consultant.

Le Comité reprend les travaux prévus à son ordre de renvoi en date du mardi 27 mars 1990, soit l'étude du projet de Résolution d'accompagnement à l'Accord du lac Meech (*voir les Procès-verbaux et témoignages du mardi 3 avril 1990, fascicule no 1*).

Le Comité poursuit l'étude du projet de rapport.

Il est convenu, — Que le projet de rapport, modifié, soit adopté et devienne ainsi le Rapport du Comité à la Chambre.

Il est convenu, — Que le président soit autorisé à y apporter des changements d'ordre typographique ou grammatical mais sans en changer le fond.

Il est convenu, — Que le président soit invité à présenter le rapport à la Chambre, dans les deux langues officielles.

Il est convenu, — Que le Comité fasse imprimer en supplément 6 000 exemplaires du fascicule no 21, incluant le rapport.

Il est convenu, — Que les membres qui le désirent aient jusqu'au mercredi 16 mai, à 10 heures, pour signer le rapport du Comité spécial chargé d'examiner le projet de résolution d'accompagnement à l'Accord du lac Meech.

À 16 h 30, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Les greffiers du Comité

Jacques Lahaie

François Prigent

Le Comité reprend les travaux prévus à son ordre de jour en date du mardi 27 mars 1990, soit l'étude du projet de Résolution d'accompagnement à l'Accord du lac Méchar (Annexe 1).

Le Comité se réunit à 14 heures et se tient jusqu'à 17 heures. Le rapport de la Commission est lu et adopté. Le rapport de la Commission est lu et adopté. Le rapport de la Commission est lu et adopté.

Il est convenu que le projet de rapport, modifié, soit adopté et devienne ainsi le rapport de la Commission. Le rapport de la Commission est lu et adopté.

Il est convenu que le président soit invité à présenter le rapport à la Commission dans les deux langues officielles. Le rapport de la Commission est lu et adopté.

Il est convenu que le Comité fasse immédiatement un supplément à son rapport de la Commission. Le rapport de la Commission est lu et adopté.

Il est convenu que les membres du Comité soient chargés d'examiner le projet de résolution pour signer le rapport du Comité spécial chargé d'examiner le projet de résolution d'accompagnement à l'Accord du lac Méchar. Le rapport de la Commission est lu et adopté.

À 16 h 30, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de son président. Le rapport de la Commission est lu et adopté.

Les membres du Comité
Jacques Laroche
François Prégent

Le rapport de la Commission est lu et adopté. Le rapport de la Commission est lu et adopté. Le rapport de la Commission est lu et adopté.

Le rapport de la Commission est lu et adopté. Le rapport de la Commission est lu et adopté. Le rapport de la Commission est lu et adopté.

Le rapport de la Commission est lu et adopté. Le rapport de la Commission est lu et adopté. Le rapport de la Commission est lu et adopté.

